

Secrétariat des
services en
langue française

www.gov.mb.ca/fls-slf

Rapport sur les
services en langue française
2003-2004

Table des matières

Glossaire	3
Message du ministre	4
Évolution de la mise en œuvre des SLF	6
Points saillants de 2003-2004	12
Secrétariat des services en langue française.....	13
Centres de services bilingues	14
Coopération intergouvernementale.....	15
Ententes de coopération.....	15
Conférence ministérielle sur les affaires francophones.....	15
Groupe de travail du Manitoba sur le recrutement et la rétention de fonctionnaires bilingues.....	16
Réalizations de 2003-2004	18
Affaires intergouvernementales et Commerce.....	19
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales.....	19
Commission de la fonction publique	20
Conservation	21
Culture, Patrimoine et Tourisme.....	21
Division du tourisme	21
Division des programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs.....	21
Service de traduction	22
Développement économique.....	23
Industrie, Développement économique et Mines.....	23
Comité du partenariat pour le développement économique des francophones du Manitoba.....	24
Éducation et formation.....	24
Aperçu général des activités	24
Division du Bureau de l'éducation française.....	26
Finances.....	27
Justice.....	28
Aperçu général des activités	28
Service de traduction juridique.....	29
Application de la <i>Loi sur les contraventions</i>	29
Santé et services sociaux.....	30
Services à la famille et Logement et organismes de services sociaux désignés	30
Enfants en santé Manitoba.....	31
Santé Manitoba et Offices régionaux de la santé (ORS).....	31

Table des matières (suite)

<i>Santé en français</i> - Service de ressources	32
Transports et Services gouvernementaux	34
Travail et Immigration	35
Sociétés de la Couronne et organismes extra-ministériels	36
Corporation manitobaine des loteries.....	37
Direction générale des services aux personnes âgées du Manitoba	37
Manitoba Hydro	38
Société d'assurance publique du Manitoba	38
Société des alcools du Manitoba	39
Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore.....	39
Bureaux de l'Assemblée législative	40
Bureau de l'ombudsman.....	41
Élections Manitoba	41
Défis 2003-2004	42
Ressources humaines	43
Communications	44
Autres.....	47
Données sur les postes désignés bilingues – 2003-2004	48
Annexe – Énoncé de politique (mars 1999)	51

Glossaire



AMBM	Association des municipalités bilingues du Manitoba
CCS	Conseil communauté en santé
CDEM	Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba
CMAF	Conférence ministérielle sur les affaires francophones
CSB	Centres de services bilingues
CUSB	Collège universitaire de Saint-Boniface
DSFM	Division scolaire franco-manitobaine
ORS	Office régional de la santé
SFM	Société franco-manitobaine
SLF	Services en langue française

Message du ministre



Greg Selinger

Ministre responsable des services en langue française

Le gouvernement du Manitoba est profondément engagé à mettre en place, dans ses champs d'action, les conditions propices afin que les francophones de la province puissent vivre et s'épanouir dans leur langue. Ainsi, en 2003-2004, le gouvernement a pris un ensemble varié de mesures visant le respect de cet engagement.

L'année a surtout été consacrée à la consolidation des acquis, au lancement de nouveaux services et de nouvelles structures, à la planification d'initiatives de grande ampleur et à l'intensification des activités dans le domaine de la coopération intergouvernementale. Dans les lignes qui suivent, je signalerai quelques faits saillants à cet égard.

Consolidation des acquis

Ayant franchi l'année précédente le cap fort important de l'ouverture des trois premiers centres de services bilingues, nous avons investi beaucoup d'efforts en 2003-2004 pour les roder et en assurer le bon fonctionnement à long terme.

Lancement de nouveaux services et de nouvelles structures

Depuis février 2004, la population du Manitoba a accès à une gamme plus étendue de services dans le cadre du programme dorénavant connu sous le nom de *Health Links*–Info Santé. Ce service téléphonique d'information en matière de santé est maintenant doté d'une composante entièrement francophone qui est administrée par le Centre de santé Saint-Boniface.

En octobre 2003, le Comité du partenariat pour le développement économique des francophones du Manitoba a été officiellement lancé et a tenu sa première réunion. Il s'agit d'une structure qui vise à favoriser une plus grande concertation entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et la communauté francophone du Manitoba pour mieux répondre aux besoins de cette dernière quant au développement de l'économie et des ressources humaines.

Au cours de l'année, le gouvernement a par ailleurs annoncé qu'il accorderait du financement pour deux initiatives touchant de près la jeunesse, à savoir :

- la construction d'un tout nouveau bâtiment pour l'École Jours-de-Plaine à Laurier, lequel a été inauguré officiellement 14 octobre 2004;
- les Jeux de la francophonie canadienne qui seront tenus à Winnipeg en juillet 2005, la subvention initiale versée à cette fin s'élevant à 210 000 \$.

Planification d'initiatives de grande ampleur

En 2003-2004, le gouvernement a exercé diverses activités ayant pour objet de préparer le terrain en vue de lancer un certain nombre d'initiatives de grande ampleur pendant l'année financière suivante. Voici quelques exemples des initiatives en question :

- la mise en place d'un tribunal itinérant bilingue à Saint-Pierre-Jolys;
- l'octroi au Conseil communauté en santé du statut de porte-parole officiel de la communauté francophone en matière de santé et de services sociaux;
- le financement de la construction d'un nouveau théâtre pour le Cercle Molière et de la réfection de l'immeuble du Centre culturel franco-manitobain;
- le financement à long terme d'activités en matière de développement touristique dans les municipalités bilingues;
- l'instauration de services d'accueil pour les immigrants francophones au centre de services bilingues de Saint-Boniface;
- le financement de deux centres de la petite enfance à titre de projets de démonstration;
- le financement de la construction d'un nouveau centre de santé pour la collectivité de Montcalm.

Intensification des activités dans le domaine de la coopération intergouvernementale

L'année 2003-2004 s'est aussi caractérisée par une intensification des activités dans le domaine de la coopération intergouvernementale axée sur la francophonie.

Le gouvernement du Manitoba a été l'hôte de la Conférence ministérielle sur les affaires francophones lors de ses assises annuelles à Winnipeg en septembre 2003. J'ai agi en tant que président de la Conférence durant l'année qui s'est écoulée entre les assises en question et celles de Moncton en octobre 2004. Le conseiller spécial au Secrétariat des services en langue française a pour sa part présidé, pendant la même période, le réseau des Responsables gouvernementaux des affaires francophones.

Le gouvernement a financé pour la première fois des projets qui se rattachaient soit au volet destiné à la francophonie dans l'accord signé avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick, soit aux nouveaux volets ajoutés à l'accord conclu avec le gouvernement du Québec.

En juin 2003, le gouvernement du Manitoba a accueilli une délégation du Bas-Rhin (région Nord de l'Alsace en France). Cette délégation était composée de représentants du Conseil Général du Bas-Rhin, de l'Association de développement du Bas-Rhin (ADIRA) et de l'Institut de recherche contre les cancers de l'appareil digestif (IRCAD). Sa mission consistait à explorer en plus grande profondeur les activités de collaboration susceptibles d'être réalisées dans le cadre des accords signés en septembre 2002.

Remerciements

En terminant, je tiens à remercier de leur collaboration les instances administratives visées par la politique ainsi que le public et les groupes francophones. Les progrès évoqués ci-dessus n'auraient pu se réaliser sans leur précieux concours.

Évolution

de la mise en œuvre des SLF et principales initiatives

Politique sur les services en langue française (SLF) du gouvernement du Manitoba

Mesures permanentes en matière de SLF : formulaires et documents bilingues, panneaux bilingues dans les centres de services désignés, services dans les deux langues officielles en personne ou par télécommunication grâce à des personnes bilingues travaillant dans des centres de services désignés, contributions à la prestation constante de services de traduction pour les municipalités bilingues, participation à diverses initiatives et divers projets francophones touchant la culture, l'éducation, les jeunes, l'économie, etc.

1989-1991

- Introduction de la politique en matière de services en langue française (SLF) en novembre 1989
- Mise en œuvre des SLF en vertu de la politique officielle et pour la continuation de certains projets élaborés avant l'adoption de la politique
- Étude sur les façons et les moyens d'assurer des services de santé en français (Rapport Gauthier)
- Signature de l'Entente-cadre Canada-Manitoba sur la promotion des langues officielles

1991-1993

- Élaboration d'un ensemble complet de lignes directrices pour la mise en œuvre de la politique mettant l'accent sur l'offre active de services en langue française
- Création du Comité consultatif sur les services de santé en français et premières mesures de suivi découlant des recommandations du Rapport Gauthier
- Publication du *Guide des services en langue française*, un document d'information et de promotion
- Installation de panneaux routiers bilingues dans les zones désignées
- Soutien à la prestation de services de traduction pour les municipalités bilingues

1993-1995

- Élaboration des plans de mise en œuvre des services en français conformément aux lignes directrices, pour les ministères, les sociétés de la Couronne concernées et les établissements de santé désignés dans le Rapport Gauthier
- Établissement d'une maison de seconde étape pour les femmes francophones et leurs enfants (victimes de violence familiale)
- Mise sur pied d'un service de ressources spécial, *Santé en français*, pour aider les établissements de santé désignés dans leurs activités de planification et de prestation de services en français
- Création de la Division scolaire franco-manitobaine
- Renforcement des dispositions de la Partie III de la *Loi sur la Ville de Winnipeg* en ce qui concerne la prestation des services en langue française
- Renouvellement de l'Entente-cadre Canada-Manitoba sur la promotion des langues officielles

1995-1997

- Efforts particuliers visant à assurer la mise en œuvre satisfaisante de la politique :
 - Séances d'information et de présentation d'une vidéocassette sur l'offre active, à l'intention des personnes occupant des postes désignés dans des bureaux désignés
 - Cours de français destinés aux personnes occupant des postes désignés
- Études sur les façons et les moyens d'offrir des services sociaux en français (pour les personnes âgées, les personnes handicapées, etc.)
- Approbation et planification des travaux de construction d'un centre du patrimoine franco-manitobain
- Désignation d'Offices régionaux de la santé en vue d'assurer la prestation de services en langue française dans le contexte du regroupement et de la régionalisation des services de santé
- Création du Groupe de travail sur l'amélioration des services en langue française au sein du système judiciaire au Manitoba
- Soutien aux initiatives de développement économique dans la communauté francophone

1997-1999

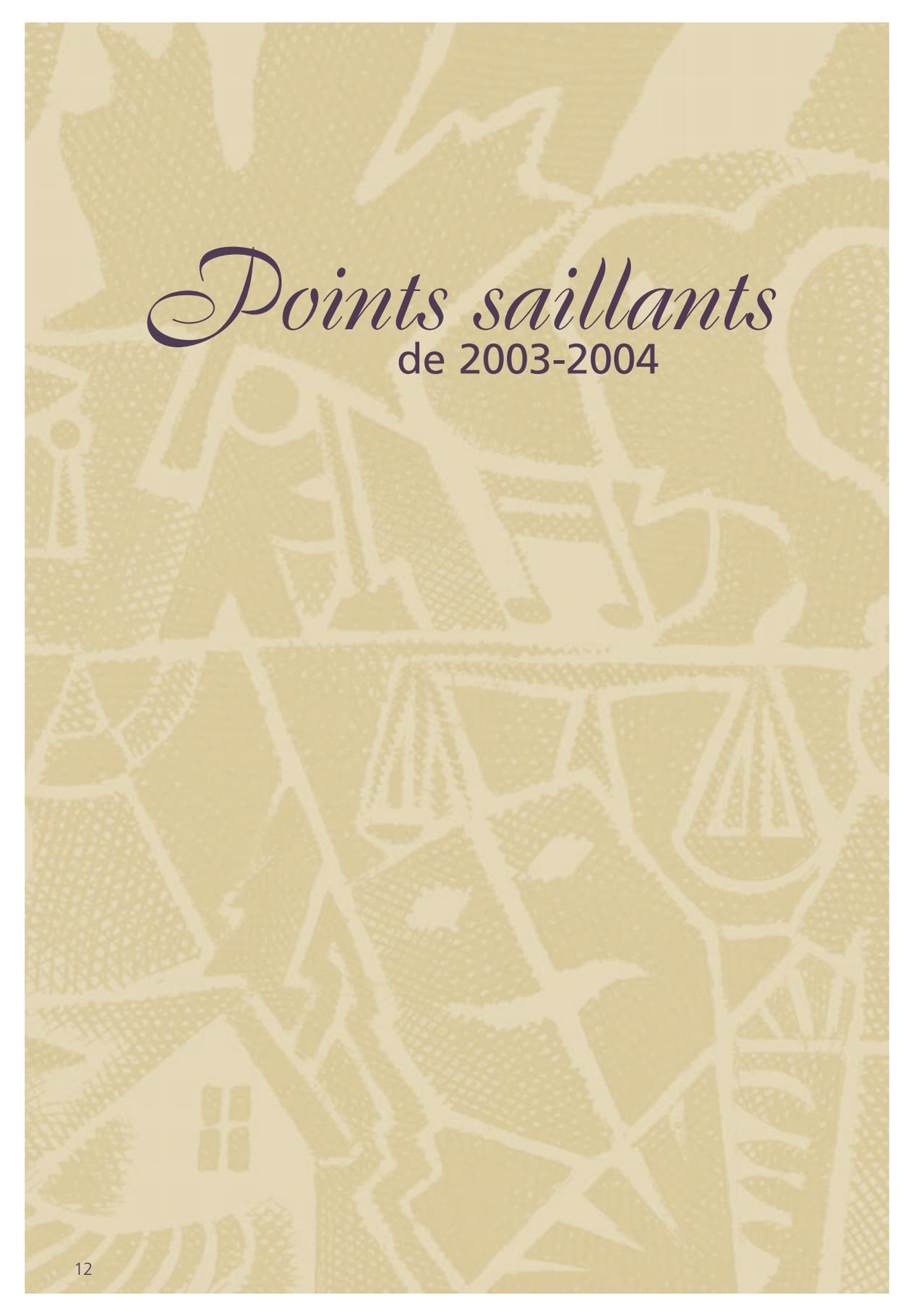
- Évaluation de l'offre et de la prestation de services par rapport à l'énoncé de la politique (Rapport Dubé)
- Révision de la politique en matière de SLF (Rapport Chartier)
- Modification de la politique et des lignes directrices qui s'y rapportent (selon les recommandations du Rapport Chartier)
- Élaboration d'un règlement sur les obligations des Offices régionaux de la santé en matière de SLF
- Promotion des SLF notamment à l'aide d'Internet
- Amélioration des SLF dans les zones désignées grâce à de nouvelles technologies et à des approches différentes (Projet d'amélioration des systèmes, etc.)
- Création d'un comité consultatif des services sociaux en langue française
- Désignation de certains organismes de services sociaux recevant des fonds du gouvernement provincial qui doivent veiller à offrir leurs services en français
- Construction du Centre du patrimoine franco-manitobain comme annexe au Centre culturel franco-manitobain
- Décision du Conseil des ministres d'établir des centres de services gouvernementaux bilingues dans les régions désignées

1999-2002

- Création d'une équipe de facilitateurs des SLF associée au Secrétariat des SLF
- Approbation par le Conseil du Trésor et planification détaillée pour mettre sur pied trois centres bilingues de services gouvernementaux à Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Boniface et Saint-Pierre-Jolys
- Renouvellement de l'Entente-cadre Canada-Manitoba sur la promotion des langues officielles pour la période de 2000 à 2004
- Mise sur pied d'un centre de soins primaires complètement bilingue à Saint-Boniface
- Création du poste de coordinateur du recrutement de personnel de la santé bilingue
- Création du Conseil communauté en santé pour remplacer le comité consultatif sur les services de santé en français
- Approbation par le gouvernement du projet pilote pour mettre sur pied des services et des installations judiciaires en français à Saint-Boniface et à Saint-Pierre-Jolys
- Élaboration, avec l'aide de plusieurs intervenants, d'un modèle pratique pour la prestation en français des services de la GRC
- Amélioration du financement de la DSFM grâce à l'Entente-cadre Canada-Manitoba sur la promotion des langues officielles, volet Éducation
- Approbation de la construction d'une école française M-8 dans le sud de Saint-Vital
- Entente tripartite pour la mise sur pied d'un comité paritaire visant à favoriser le développement économique et la coopération
- Subvention de 300 000 \$ à Francofonds pour souligner l'Année de la Francophonie canadienne
- Mise sur pied, finalisation et approbation de plans des SLF dans divers offices régionaux de la santé, organismes de services sociaux, ministères et sociétés d'État désignés
- Publication annuelle d'un rapport sur les SLF (basé sur les recommandations du Rapport Chartier)

2002-2004

- Ouverture officielle des trois premiers Centres de services bilingues (CSB) à Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Boniface et Saint-Pierre-Jolys
- Plus grand accent sur la collaboration intergouvernementale par la signature d'ententes de coopération avec le Nouveau-Brunswick, le Bas-Rhin (Alsace) et le Québec, et la signature de l'Entente auxiliaire de coopération Canada-MB sur la promotion des langues officielles — Coopération intergouvernementale sur les affaires francophones
- Entente Canada-MB sur le partage des frais relatifs à la construction d'une école française S1-S4 dans le sud de Saint-Vital
- Création du Groupe de travail du Manitoba sur le recrutement et la rétention de fonctionnaires bilingues
- Phase de démarrage du Conseil communauté en santé (CCS) et mise en place du Groupe de travail ad hoc sur la désignation du CCS comme porte-parole officiel de la communauté francophone dans les domaines de la santé et des services sociaux
- Lancement du centre d'appel *Health Links-Info Santé*, dont la composante française est assurée par le Centre de santé Saint-Boniface



Points saillants
de 2003-2004

Secrétariat des services en langue française

Le Secrétariat des services en langue française (SLF) est chargé de guider et de superviser la mise en œuvre de la politique sur les services en langue française du gouvernement du Manitoba de manière à respecter le concept de l'offre active de services.

En 2003-2004, le Secrétariat des SLF et son équipe de facilitateurs ont offert des conseils et de l'assistance aux différentes instances administratives et ont poursuivi l'étude et l'élaboration des plans des services en langue française. Le Secrétariat a servi de ressource au Conseil communauté en santé pour la coordination de la politique sur les services de santé offerts en français. Il a aussi présidé le Comité consultatif sur les services sociaux en langue française dont le mandat est de conseiller le gouvernement du Manitoba sur les moyens à utiliser pour atteindre les objectifs de la politique des SLF dans le secteur des services sociaux.

Le Secrétariat des SLF a créé et dirigé le Groupe de travail du Manitoba sur le recrutement et la rétention de fonctionnaires bilingues dans le but de relever les défis qui s'annoncent dans ce domaine. Il a lancé le Comité du partenariat pour le développement économique des francophones du Manitoba. Il a également présidé des comités consultatifs et des groupes de travail sur les SLF, et leur a fourni un soutien logistique, dans les domaines du développement touristique et de la justice.

Le Secrétariat des SLF a poursuivi le processus de planification visant à mettre en œuvre des projets pilotes pour la prestation d'une gamme complète de services bilingues liés à l'administration de la justice, à Saint-Boniface et à Saint-Pierre-Jolys. Il a accordé la priorité à l'établissement du tribunal itinérant combiné à un poste de généraliste à temps plein à Saint-Pierre-Jolys. Le conseiller spécial a pris part à un comité consultatif établi pour régler les questions ayant trait à la prestation de services de la GRC dans les deux langues officielles.

Le Secrétariat des SLF a coordonné, au nom du Manitoba, l'inclusion de projets financés pour l'année 2003-2004 en vertu de l'Entente cadre Canada-Manitoba sur la promotion des langues officielles, une entente de partage des coûts conclue avec le gouvernement du Canada. Grâce à cette entente, la contribution de 1 200 000 \$ du Manitoba a été jumelée par le gouvernement fédéral, ce qui a permis de poursuivre la création, la mise en valeur et l'instauration de services de qualité en français, conformément à la Politique sur les SLF du Manitoba, et de contribuer à la croissance et à la vitalité de la collectivité francophone.

Des efforts considérables ont été déployés à l'égard de la collaboration intergouvernementale et de la mise en œuvre d'accords de coopération avec le Nouveau-Brunswick, le Québec et le Bas-Rhin (Alsace). Le conseiller spécial a pris part à des rencontres nationales entre hauts fonctionnaires sur les services en français. Le Manitoba a aussi organisé, sous la présidence du ministre responsable des SLF, M. Greg Selinger, la Conférence ministérielle sur les affaires francophones, qui a eu lieu à Winnipeg, les 18 et 19 septembre 2003.

Le personnel du Secrétariat des SLF a coordonné 171 inscriptions à des cours de français d'employés du gouvernement occupant des postes désignés bilingues ou travaillant dans des bureaux bilingues, dont une formation à Brandon et un cours

de perfectionnement en ligne. Il a organisé des forums et des réunions sur les SLF avec des représentants des ministères et de la collectivité franco-manitobaine afin d'échanger des renseignements et des idées sur des questions particulières et de formuler des recommandations ou mettre au point des solutions et des stratégies. Le Secrétariat des SLF a examiné 21 plaintes ainsi que diverses questions soulevées par le public concernant les SLF. Il a également produit le *Rapport sur les services en langue française 2002-2003*.

Le Secrétariat des SLF et son équipe de facilitateurs ont poursuivi la mise en œuvre des recommandations du rapport Chartier depuis son dépôt en mai 1998. À la fin de l'exercice financier 2003-2004, 20 des 29 recommandations contenues dans ce rapport avaient été pleinement appliquées, et quatre autres l'avaient été partiellement. D'autres recommandations en sont encore à la phase préparatoire. Notons que certaines recommandations s'inscrivent dans un processus d'implantation continu.

Centres de services bilingues (CSB)

L'année 2003-2004 a été une période de rodage pour les CSB. Les CSB à Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Boniface et Saint-Pierre-Jolys étant dans leur première année de fonctionnement, certains petits ajustements ont été apportés aux services offerts. L'initiative d'Accueil francophone en immigration a permis d'ajouter un poste au CSB à Saint-Boniface pour servir les nouveaux arrivants francophones dans la province. Ce projet a pu se réaliser grâce à l'appui du gouvernement du Canada, du gouvernement du Manitoba et de la Société franco-manitobaine. Des ajustements ont aussi été faits de la part du ministère des Services à la famille et du Logement pour ajouter du personnel et ainsi mieux répondre aux besoins des clients. Les négociations ont beaucoup avancé avec le ministère de la Justice du Manitoba pour voir à l'établissement de la cour provinciale itinérante au CSB à Saint-Pierre-Jolys.

Les CSB ont aussi poursuivi leurs efforts relativement à la promotion pour mieux faire connaître les services qu'ils offrent. Cette promotion s'est fait de diverses façons y compris la publicité dans les médias, l'organisation de foires communautaires pour faire connaître les services, ainsi que la participation à plusieurs événements dans la communauté. Les CSB ont aussi été appelés à se présenter comme modèle innovateur lors de la Conférence ministérielle sur les affaires francophones et au Forum 4-2-1 à Regina. De plus, des intervenants d'autres provinces sont venus voir comment le modèle des CSB fonctionnait. Un sondage auprès des utilisateurs, effectué par Service Manitoba a donné lieu à des résultats très positifs. Au-delà de 95% des utilisateurs se sont dits satisfaits des services reçus et tous ont indiqué qu'ils utiliseraient les services à nouveau.

Le Secrétariat des SLF a continué ses discussions avec les communautés de Sainte-Anne, Saint-Laurent et Saint-Vital ainsi qu'avec les divers ministères pour la planification des ces trois prochains CSB.

Coopération intergouvernementale

Ententes de coopération

L'année 2003-2004 a été marquée par de grands développements du côté de la coopération intergouvernementale. Tout d'abord, pour donner suite au *Protocole d'entente portant sur la coopération entre le Département du Bas-Rhin* (Alsace, France) et la *Province du Manitoba* qui avait été signé en septembre 2002, la Province a reçu une délégation menée par M. Pierre Bertrand, 1^{er} vice-président du Conseil Général du Bas-Rhin, du 20 au 27 juin 2003. Le Secrétariat des SLF a joué un très grand rôle de coordination pour cette visite qui comprenait des rencontres politiques et des rencontres avec la communauté franco-manitobaine tant au niveau rural qu'urbain. De plus, la délégation s'est intéressée au programme d'Enfants en santé Manitoba, à nos musées scientifiques pour enfants ainsi qu'aux développements dans les domaines de l'environnement et de l'énergie, des sciences et de la technologie. Il s'agissait d'un début de discussions très concrètes pour réaliser une coopération à long terme avec nos alliés de l'Alsace.

L'année 2003-2004 a aussi été une année de premières entre le Manitoba et le Québec ainsi qu'entre le Manitoba et le Nouveau-Brunswick. Avec un nouvel accord de coopération signé en mars 2003, le Manitoba et le Québec ont financé de nouveaux projets de coopération entre des organismes culturels de leurs provinces respectives. Dans le cas du Nouveau-Brunswick, il s'agissait aussi d'une première fois qu'un financement conjoint était accordé à des groupes à vocation culturelle. De plus, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick ont négocié un projet-pilote d'échange entre étudiants pour l'été 2004.

Conférence ministérielle sur les affaires francophones (CMAF)

En septembre 2003, le Manitoba a été l'hôte de la 8^e CMAF, présidée par M. Greg Selinger, ministre responsable des services en langue française (SLF). Le Secrétariat des SLF a coordonné toutes les activités de cette conférence, dont le but est de permettre aux ministres provinciaux et territoriaux responsables des Affaires francophones de discuter d'initiatives collectives pour l'avancement de divers dossiers d'importance aux communautés francophones et acadienne du Canada. L'honorable Stéphane Dion, ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, s'est joint à ses collègues pour la séance fédérale-provinciale-territoriale de la CMAF.

À l'issue de la CMAF, les ministres et députés sont arrivés à un consensus majeur visant à établir un nouveau partenariat en vue de renforcer la francophonie canadienne. La coopération intergouvernementale a été reconnue comme l'outil par excellence pour faire avancer les dossiers les plus prioritaires. Le Québec a affirmé sa volonté de renforcer sa collaboration avec les autres provinces et territoires en ce qui a trait à l'épanouissement de la francophonie canadienne.

« La collaboration intergouvernementale est le mécanisme de choix pouvant favoriser le plus efficacement possible le développement des communautés francophones et acadienne, partout au Canada. »

– M. Greg Selinger, président de la CMAF et ministre responsable des services en langue française

Les ministres et députés ont convenu d'entreprendre des actions communes dans plusieurs domaines dont ceux de la petite enfance francophone, du développement économique des communautés francophones et acadienne et du développement culturel francophone.

Les ministres et députés ont également profité de l'occasion pour rencontrer les représentants de la Société santé en français et du Consortium national de formation en santé pour faire le point sur les importants développements survenus dans ce dossier au cours de la dernière année. Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre des démarches déjà entreprises par la CMAF afin de contribuer à l'amélioration des services de santé en français dans les provinces et territoires.



Conférence ministérielle sur les affaires francophones, Winnipeg (Manitoba), les 18 et 19 septembre 2003

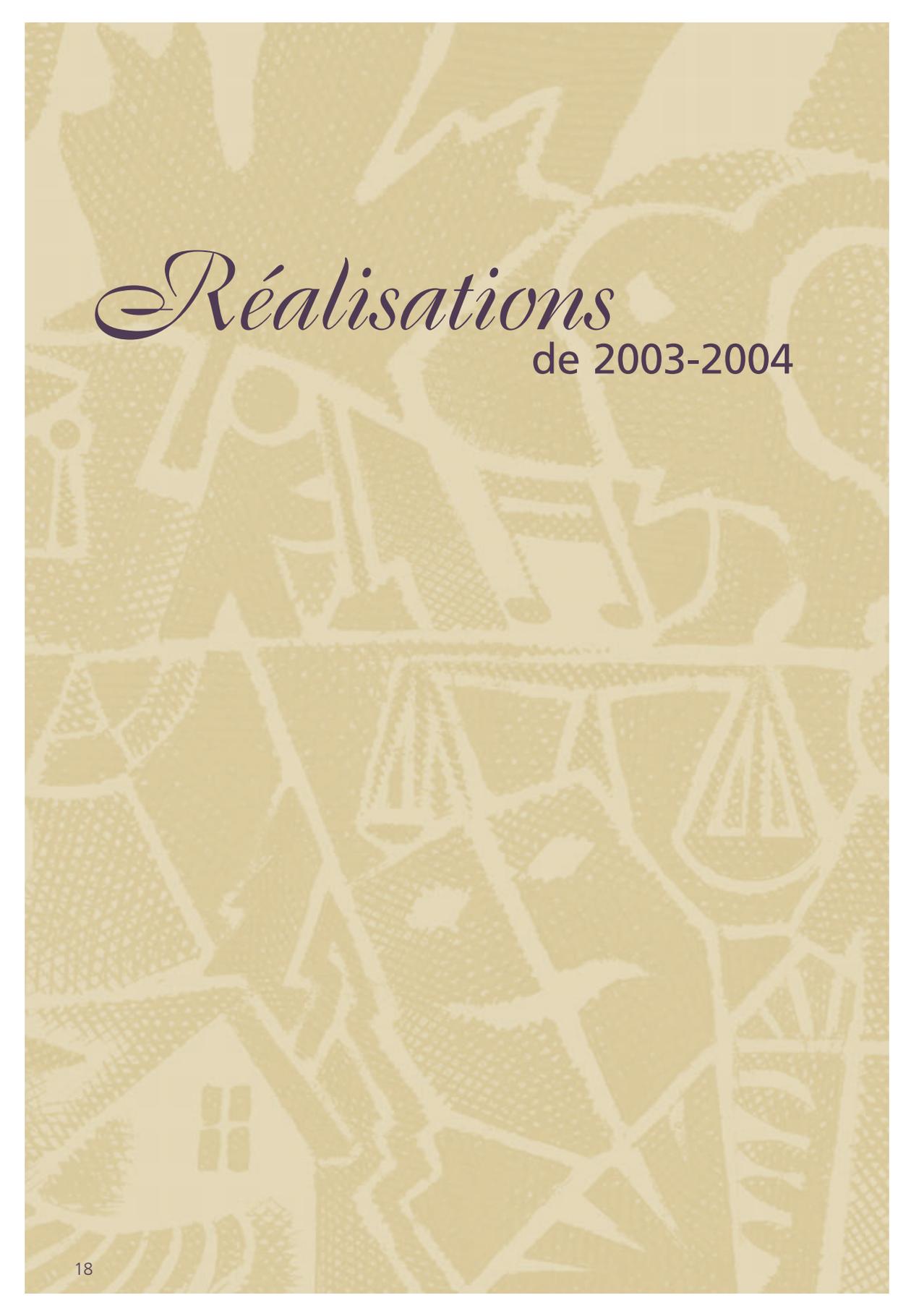
Groupe de travail du Manitoba sur le recrutement et la rétention de fonctionnaires bilingues

En mai 2003, le Secrétariat des SLF a établi le Groupe de travail du Manitoba sur le recrutement et la rétention de fonctionnaires bilingues, à la demande du ministre responsable des services en langue française. Le groupe de travail a pour mission d'élaborer des stratégies et de formuler des recommandations qui permettront de relever les défis entourant le recrutement et la rétention de fonctionnaires bilingues au sein de la fonction publique du Manitoba, en fonction d'une évaluation de la situation faite en 2003-2004.

Le groupe de travail comprend les membres suivants : coordonnateurs des SLF, consultants et directeurs en ressources humaines, et représentants du ministère de l'Éducation, de la Commission de la fonction publique, du Collège universitaire de Saint-Boniface, de Ressources humaines et Développement des compétences Canada et du Secrétariat des SLF.

Le groupe de travail a été autorisé à examiner les pratiques de recrutement et de rétention actuelles et à demander des conseils éclairés auprès de fonctionnaires et d'autres parties intéressées. Le groupe de travail a procédé à un sondage relativement étendu et détaillé qui a fait ressortir que :

- du point de vue du public, il faut avoir accès aux mêmes services dans les deux langues et la qualité de ceux-ci doit être comparable;
- du point de vue des fonctionnaires bilingues, il faut se sentir valorisés et respectés, avoir accès à des possibilités qui favorisent l'avancement professionnel et éviter la ghettoïsation.



Réalisations

de 2003-2004

Affaires intergouvernementales et Commerce

Le principe de l'approche proactive reste d'actualité après la restructuration du ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce. Le recrutement d'employés bilingues demeure une des priorités du ministère, alors qu'il tente de concilier les besoins relatifs à la prestation de ses programmes avec un effectif réduit.

Une participation active au sein du Comité du partenariat pour le développement économique des francophones du Manitoba fait en sorte que les ressources limitées de la Province soient concentrées principalement sur les priorités de la communauté francophone afin de répondre aux besoins de développement de la collectivité sur le plan de l'économie et des ressources humaines. Il s'agit d'une initiative conjointe qui vise à promouvoir le développement de la communauté francophone au Manitoba et à accroître sa vitalité. Commerce Manitoba a également participé à un voyage d'affaires dans le département français du Bas-Rhin, en Alsace, en vue de découvrir des possibilités d'exportation pour les entreprises manitobaines.

Le Secrétariat d'Infrastructures Canada-Manitoba offre, pour toutes les ententes fédérales-provinciales, un protocole de service et de communication bilingues qui couvre, entre autres, tout le matériel d'information publique, les panneaux, les sites Web, les avis aux médias et les communiqués de presse. Le Secrétariat a participé à des travaux préliminaires d'envergure avec plusieurs organismes francophones relativement aux projets entrepris dans le cadre du programme Infrastructures Canada-Manitoba et de la nouvelle Entente de partenariat économique Canada-Manitoba.

Le ministère s'affaire à rendre son site Web entièrement bilingue. Des mises à jour ont été apportées aux renseignements relatifs à Commerce Manitoba après la restructuration du ministère en novembre 2003. Les parties du site Web réservées à des projets particuliers, notamment les pages Web qui visent à inciter le public à participer, sont publiées dans les deux langues officielles.

Des services d'interprétation simultanée ont été fournis pendant la tenue des consultations publiques suivantes et les rapports y afférents ont été publiés dans les deux langues officielles :

- la réunion publique de Saint-Adolphe, organisée par le Comité consultatif sur la planification régionale en vue de solliciter l'opinion du public et des parties intéressées à l'égard des questions de planification relatives à la région de la capitale;
- la réunion publique de Steinbach sur l'examen de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales du Manitoba a continué de renforcer les composantes francophones de ses

programmes et services. Depuis un an, il a fait un effort concerté pour faire traduire toutes ses ressources documentaires nouvelles ou révisées de manière qu'il soit maintenant la norme de pouvoir obtenir de la documentation dans les deux langues officielles. Pour prendre un exemple, le ministère a fait traduire tous les documents ayant trait au Programme national de redressement de l'encéphalopathie spongiforme bovine au Manitoba (ESB) (communément appelée « maladie de la vache folle »). De plus, le comité chargé de la mise en œuvre des communications ministérielles a mis de côté des fonds supplémentaires pour traduire le contenu de son site Web.

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales du Manitoba a organisé le Congrès mondial de la viande qui s'est tenu à Winnipeg en 2004. Cette rencontre internationale de dirigeants de l'industrie mondiale de la transformation des viandes comprenait un contingent francophone important. En plus d'offrir un service d'interprétation simultanée, les responsables ont également fait traduire toute la documentation pertinente (brochures, panneaux, écriteaux, etc.) en français.

Les services en langue française ont fait partie intégrante de la conception, de la planification et de la mise en œuvre des Services canadiens de développement des compétences en agriculture (SCDCA), un programme de formation fédéral-provincial.

En 2003-2004, pour la toute première fois, les bulletins de récolte et les autorisations pour le brûlage des résidus de culture étaient publiés simultanément en français et en anglais sur Internet.

Le ministère a travaillé étroitement avec ses homologues d'autres provinces et territoires afin de promouvoir des initiatives et de partager des projets similaires dans les deux langues officielles. Ces initiatives comprennent, entre autres, le développement des marchés au niveau fédéral et provincial, l'élaboration de ressources 4-H, la prestation de renseignements à caractère commercial et la mise en œuvre de projets d'investissement.

Commission de la fonction publique

Bien que les activités de la Commission de la fonction publique se concentrent principalement au niveau interne, tout en mettant l'accent sur les services ministériels, la Commission continue de veiller à l'amélioration de la traduction des occasions d'emplois publiées sur son site ou annoncées par le service 1-2-3 Accès. La Commission de la fonction publique publie son rapport annuel dans un format partiellement bilingue et fournit des services de consultation au Secrétariat des SLF. La Commission participe, au besoin, au recrutement de candidats pour les postes désignés bilingues dans divers ministères et organismes gouvernementaux. La Commission est membre du Groupe de travail du Manitoba sur le recrutement et la rétention de fonctionnaires bilingues, dont le mandat est d'élaborer des stratégies pour le recrutement et la rétention d'employés bilingues au sein du gouvernement provincial.

Conservation

Tout au long de l'année, Conservation Manitoba a concentré ses activités sur la mise au point d'un plan permettant d'améliorer la prestation des documents écrits et des ressources sur Internet dans les deux langues officielles.

Le ministère a continué d'améliorer la prestation de ses programmes et services dans les deux langues officielles, notamment en ce qui a trait aux renseignements sur les parcs situés dans les régions désignées bilingues (Programme de sécurité à la plage, signalisation des sentiers, brochures, Service de réservation des parcs, etc.). Le ministère participe également aux CSB par l'entremise des spécialistes de l'information.

Culture, Patrimoine et Tourisme

Au cours de l'exercice 2003-2004, le ministère a concentré ses efforts sur le renforcement de l'offre active de services fournie par la Division du tourisme et par la Division des programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs. Les points saillants de l'année sont décrits ci-dessous :

Division du tourisme

La Division du tourisme a lancé son service en ligne bilingue de consultation touristique. Une aide de 50 000 \$ a été fournie pour financer les activités de recherche, de développement et de marketing du CDEM. La Division s'est également associée avec le CDEM dans le but de produire son nouveau guide *Joie de Vivre* qui présente un aperçu des attractions-vedettes de la province.

Division des programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs

L'aide financière provinciale a été accrue en 2003-2004 et une somme supplémentaire de 1 000 \$ en subvention de développement des collections a été versée aux bibliothèques francophones afin de les aider à compenser le coût plus élevé du matériel français. Les Services de bibliothèques publiques ont fourni à la population du Manitoba des services de bibliothèque et des ressources documentaires en langue française de la façon suivante :

- versement à dix bibliothèques bilingues d'un montant total de 196 197 \$ en subventions annuelles d'exploitation et de développement de collections;
- production de cinq bulletins d'information en langue française;
- accès en français au « Manitoba Automated Public Library Information Network » (MAPLIN);
- diffusion de quelque 2 700 documents en langue française auprès de la population du Manitoba.

Le ministère a également appuyé un certain nombre d'initiatives spéciales dans la communauté en offrant une aide financière pour les groupes ou projets suivants :

- *Ensemble folklorique de la Rivière-Rouge*, pour leur nouveau spectacle;

- *Maison Gabrielle-Roy*, pour son ouverture officielle;
- *Association culturelle franco-manitobaine*, pour le développement d'un réseau de tournées francophone;
- *Centre culturel franco-manitobain*, pour la délégation du Manitoba qui a participé au forum national sur le développement culturel francophone, à Moncton, au Nouveau-Brunswick;
- *Envol 91 FM*, pour établir un partenariat de programmation avec l'association des stations de radio communautaires du Nouveau-Brunswick.

Un nouveau Programme de soutien aux festivals communautaires a été annoncé en 2003-2004 et des formulaires de demande ont été distribués auprès des festivals francophones admissibles.

L'accessibilité des demandes en ligne pour le programme Place aux communautés et le Programme de subventions destinées au patrimoine a augmenté le nombre de demandes reçues des francophones. Le nombre de demandes reçues en français pour le Programme de subventions destinées au patrimoine a plus que doublé depuis sa création, il y a onze ans; il est passé d'une moyenne de six demandes par année à 15 demandes en 2003-2004.

Service de traduction

Le Service de traduction relève de la Division des services provinciaux du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme. Elle compte vingt-quatre postes à temps plein, dont quatorze traducteurs, trois interprètes et deux terminologues. Elle offre des services de traduction et d'interprétation dans les deux langues officielles aux ministères et organismes gouvernementaux, aux tribunaux, aux sociétés de la Couronne et à l'Assemblée législative.

Depuis l'exercice 1999-2000, la demande des ministères varie entre 21 000 et 27 000 pages chaque année, alors que la capacité de production du Service de traduction se maintient à environ 20 000 pages. Afin de pouvoir mieux répondre à la demande, le Service de traduction a mis en œuvre, au cours de l'exercice 2003-2004, la suite de logiciel d'aide à la traduction Trados. Cet outil contribuera à réduire l'écart entre l'offre et la demande en permettant une productivité accrue et des délais de production réduits.

Chaque année, plus de 300 directions et organismes traitent avec le Service de traduction pour la traduction de divers documents, à l'exception des textes législatifs. En 2003-2004, le volume de traduction écrite s'est élevé à 16 261 pages; une diminution de 4 946 pages par rapport à l'exercice 2002-2003 qui est attribuable à la réaffectation ponctuelle de fonds pour l'achat du logiciel de la société Trados.

Exercice 2003-2004

	<i>Demande réelle</i>		<i>Demande prévue</i>	
	<i>Pages</i>	<i>Mots</i>	<i>Pages</i>	<i>Mots</i>
<i>Traductions anglais – français</i>	14 075	3 518 681	18 500	4 625 000
<i>Traductions français – anglais</i>	2 186	546 654	1 600	400 000
Total	16 261	4 065 335	20 100	5 025 000

La Section d'interprétation offre des services aux tribunaux, à l'Assemblée législative, ainsi qu'aux ministères et organismes gouvernementaux à l'occasion d'audiences publiques et de réunions interprovinciales et nationales. Au cours de l'exercice 2003-2004, la demande a représenté 257 jours ouvrables de travail d'interprétation et de recherche, et a nécessité la participation à 125 séances d'interprétation.

La Section de terminologie appuie le travail des traducteurs et répond aux demandes de divers clients et fournisseurs. De plus, elle assure la gestion de la banque de terminologie, qui compte plus de 20 000 unités terminologiques. En 2003-2004, le nombre de demandes terminologiques traitées s'est élevé à 821 et a donné lieu à la production de 3 981 unités terminologiques.

Développement économique

Industrie, Développement économique et Mines

En 2003-2004, le ministère a fait l'objet d'une restructuration. L'Organisation des mesures d'urgence (OMU) a été transférée au ministère de l'Industrie, du Développement économique et des Mines et Commerce Manitoba a été transféré au ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce. L'OMU a été incluse dans le plan des SLF du ministère et prendra les mesures nécessaires pour améliorer la prestation des SLF par son personnel de bureau de première ligne.

Le ministère poursuit son engagement en vue de partager les coûts associés au salaire d'un spécialiste de l'information et d'une réceptionniste et les frais de location pour les CSB établis à Saint-Boniface, Notre-Dame-de-Lourdes et Saint-Pierre-Jolys. La Division des ressources minières a engagé un inspecteur des carrières bilingue pour servir la population dans la région de l'est du Manitoba.

Afin d'améliorer la prestation des services et la production de matériel publicitaire dans les deux langues officielles, le ministère a obtenu la collaboration d'organismes, notamment du CDEM ainsi que d'autres ministères, tels qu'Affaires intergouvernementales et Commerce Manitoba.

Plusieurs documents ont été publiés en anglais et en français, entre autres les formulaires relatifs aux minéraux métallifères, la trousse du demandeur du *Programme Candidat du Manitoba pour les gens d'affaires*, le *Guide familial des mesures de prévention et d'urgence* et des documents de référence pour les entreprises. En outre, le ministère a organisé des ateliers et des séminaires en français pour les petites entreprises au CSB de Saint-Boniface et à la bibliothèque municipale de Saint-Boniface. Le *Programme d'aide financière aux sinistrés pour les inondations du printemps 2004* a été présenté en anglais et en français. Afin d'améliorer les SLF pour les programmes scolaires créés dans le cadre du Congrès manitobain sur les mines et les minéraux et des activités organisées dans le cadre de la semaine provinciale du développement minier, du nouveau matériel éducatif portant sur les explorations minières a été traduit. De plus, le contenu du site Web pour la *Stratégie pancanadienne du diamant du Groupe de travail sur l'exploration* a été publié dans les deux langues officielles.

Comité du partenariat pour le développement économique des francophones au Manitoba

Le Comité du partenariat pour le développement économique des francophones du Manitoba, qui a été lancé en octobre 2003, est le fruit d'un protocole d'entente signé par le Canada et la Province du Manitoba, l'Association des municipalités bilingues du Manitoba (AMBM) et le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM).

Le Comité est essentiellement chargé de répondre aux besoins en matière de développement économique et des ressources humaines dans les communautés francophones du Manitoba. Les objectifs des communautés sont avancés par l'échange d'information, les activités de liaison et la recherche, et en facilitant l'utilisation des programmes et services des gouvernements fédéral et provincial. Ces activités ont pour but de mieux sensibiliser la population aux programmes économiques et de ressources humaines fédéraux et provinciaux existants et de faciliter l'accès à ceux-ci, grâce à la diffusion de renseignements dans toutes les communautés francophones du Manitoba.

Le Comité comprend une représentation égale des gouvernements du Canada et du Manitoba et de la communauté francophone de la province. Le comité est coprésidé par M. Eugene Kostyra, du Comité du Cabinet chargé du développement économique et communautaire, et M^{me} Mariette Mulaire, du CDEM. Les réunions se déroulent en français, mais on offre sur place des services d'interprétation simultanée pour les membres unilingues anglophones.



Octobre 2003 – Lancement du Comité du partenariat pour le développement économique des francophones du Manitoba (de g. à d.) : M^{me} Mariette Mulaire, coprésidente, M. Greg Selinger, ministre responsable des services en langue française, et M. Eugene Kostyra, coprésident.

Éducation et formation

Aperçu général des activités

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba est chargé d'établir les priorités et d'affecter des fonds pour les systèmes d'éducation public et indépendant de la province, de la maternelle au secondaire 4, et pour les initiatives liées à la citoyenneté et à la jeunesse; il est également responsable de l'orientation des politiques sur les questions administratives liées au système d'éducation. Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba est chargé

d'établir des priorités et d'affecter des fonds qui serviront à financer les établissements d'enseignement postsecondaires de la province ainsi que les initiatives de formation et de développement des compétences; il est responsable également de l'orientation des politiques sur les questions administratives liées au système d'éducation postsecondaire et de formation professionnelle.

Le bureau ministériel des SLF a poursuivi ses efforts pour faire en sorte que les sites Web de ces deux ministères soient offerts dans les deux langues officielles. Le bureau continue d'encourager les employés à prendre des cours de français. Toutes ces activités ont servi à faire davantage connaître la politique sur les SLF au sein des deux ministères et à améliorer les services offerts dans les écoles et les établissements d'enseignement postsecondaires ainsi qu'auprès du grand public.

L'Aide aux étudiants du Manitoba (AEM) a amélioré son site Web (www.gov.mb.ca/educate/sfa/pages/sfaFrontDoor_fr.html) afin d'offrir aux étudiants un outil plus efficace lorsqu'ils veulent remplir en ligne une demande d'aide financière en français ou en anglais. Le personnel a joué un rôle actif dans un plus grand nombre de programmes de sensibilisation du public. Ces séances ou présentations, données en français et en anglais, fournissaient de l'information sur les services offerts par l'AEM.

La Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation des adultes a élaboré un important document intitulé *L'initiative de double reconnaissance des crédits* dans lequel on offre aux étudiants l'occasion d'obtenir des crédits qui seront reconnus à la fois au niveau secondaire et au niveau postsecondaire. Ce document a été publié dans les deux langues officielles.

La page du site Web Éducation des élèves aveugles et malvoyants comprend une nouvelle section, en français et en anglais, qui élargit la portée des services pour inclure les étudiants de niveau postsecondaire qui sont inscrits à des collèges et des universités. Les étudiants du postsecondaire ont un plus grand accès maintenant au matériel produit en formats substituts.

www.edu.gov.mb.ca/ks4/blind/ (anglais)

www.edu.gov.mb.ca/ms4/enfdiff/aveugles/ (français)

La publication *Ça bouge* a été produite dans le but de mettre en relief les politiques et les initiatives du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle, ainsi que ses stratégies de formation visant à remédier aux pénuries de main-d'oeuvre sur le marché du travail. Elle est diffusée auprès du grand public en français et en anglais.

La Direction de l'éducation internationale du Manitoba a créé un site Web (www.gov.mb.ca/educate/sim/french/index.html) qui fournit de l'information dans les deux langues officielles concernant les occasions d'apprentissage au Manitoba, de la maternelle au collège et à l'université, en passant par le secondaire.

Le personnel des Services en langue française du ministère et les employés de la Division Jeunesse Manitoba ont été nommés pour un Prix d'excellence du service au Manitoba, en raison du rôle qu'ils ont joué dans la création du site Web *Ici Jeunesse* (www.edu.gov.mb.ca/mbyouthdivision/index_fr.html). Ce site Web se veut un outil permettant d'accéder, en français et en anglais, à divers

matériels, programmes et services destinés aux jeunes du Manitoba.

Division du Bureau de l'éducation française (BEF)

La Division du BEF a pour mandat d'élaborer, d'évaluer et d'administrer des politiques et des programmes relatifs à l'éducation française. Cette Division offre une gamme complète de services y inclus tous les programmes provenant de l'Entente Canada-Manitoba sur les langues officielles dans l'enseignement. Le BEF fournit des services auprès des écoles françaises, des écoles à programme d'immersion française et des écoles offrant des cours de français de base. De plus, il assure une liaison avec le Collège universitaire de Saint-Boniface.

En 2003-2004, le BEF a publié de nombreux documents à l'intention du milieu scolaire, des étudiants et des parents dont plusieurs sont disponibles en ligne au site du ministère www.edu.mb.ca/indexfr.html, y compris :

- un guide à l'intention des parents pour les aider à encourager la lecture chez leurs enfants;
- de la documentation reliée au projet manitobain d'élaboration du programme d'études en Éducation physique et Éducation à la santé, initié par le BEF en collaboration avec la Division des programmes scolaires.

Les travaux de développement des programmes, d'élaboration de nouveaux programmes et de mise en oeuvre de programmes de français langue première, de français langue seconde et de français de base se sont poursuivis au cours de l'année.

Le BEF a renouvelé sa collaboration de plusieurs années avec Radio-Canada pour offrir annuellement le concours d'écriture *Des mots pour tout dire* aux écoles françaises et d'immersion française.

La Direction des services de soutien en éducation a continué à assurer la liaison avec les partenaires en éducation française et à collaborer à la réalisation de projets éducatifs, culturels et spéciaux. La Direction a participé à l'organisation en janvier et février 2004 d'une série de sessions d'information au sujet du *Plan d'action pour les langues officielles*, ce qui a permis de sensibiliser les partenaires en éducation aux visées du Plan d'action.

En collaboration avec 30 associations ou groupes du Manitoba et 8 organismes culturels hors province, la Direction a coordonné la réalisation de 54 projets culturels auxquels ont participé quelque 22 500 élèves des écoles françaises, des écoles à programme d'immersion française ainsi que des écoles offrant le cours de français de base au Manitoba.

Dans le cadre de l'*Accord de coopération et d'échanges entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Manitoba*, la Direction a participé à la réalisation de 23 projets s'adressant aux enseignants et aux élèves. Dix-neuf enseignants ont été choisis pour suivre un cours ou des stages de formation au Québec. Vingt-huit spécialistes du Québec sont venus au Manitoba pour fournir leur expertise en production de matériel didactique et en pédagogie. Un écrivain manitobain a participé à un échange d'auteurs avec un écrivain québécois. De plus, 11 élèves manitobains ont été jumelés avec 11 élèves québécois pour un échange d'une durée totale de six mois, soit trois mois au Manitoba et trois mois au Québec. Le personnel a également coordonné la visite d'un auteur qui a visité dix écoles françaises et d'immersion française dans les écoles en régions urbaines et rurales du Manitoba.

En mars 2004, les gouvernements du Manitoba et du Canada ont conclu un accord de financement pour défrayer les coûts associés à l'enseignement en français et l'enseignement du français au Manitoba. L'appui financier pour l'année 2003-2004 a été accordé sous forme de subventions aux commissions scolaires et aux écoles indépendantes qui offrent des programmes d'études en français, au CUSB et au BEF.

Deux programmes nationaux financés par le ministère du Patrimoine canadien ont permis au Manitoba d'accueillir dix-sept étudiants du niveau postsecondaire venus de l'extérieur de la province pour agir comme moniteurs de langues dans les écoles publiques du Manitoba, et d'envoyer une vingtaine d'étudiants manitobains à l'extérieur du Manitoba pour exercer ces mêmes fonctions. De plus, 294 étudiants des autres provinces du Canada sont venus au Manitoba pour étudier le français ou l'anglais comme langue seconde et 269 étudiants manitobains ont pu participer au cours d'été de langue seconde dans diverses provinces, surtout au Québec, afin de perfectionner leur français et d'approfondir leur connaissance de la culture.

Trois Clubs de lecture ont été lancés pour les élèves des écoles françaises et d'immersion française des niveaux 3^e à S4. Au-delà de 11 000 élèves ont participé à cette activité littéraire.

Finances

Finances Manitoba est chargé de publier le rapport annuel du gouvernement du Manitoba. À part les états financiers contenus dans le rapport, toutes les autres composantes sont publiées dans les deux langues officielles. Le Secrétariat du Conseil du Trésor supervise la publication du Budget des dépenses et du Budget des recettes annuels. Ces documents, tout comme les documents de consultation prébudgétaires, sont rédigés dans les deux langues officielles.

La Division des taxes a continué d'améliorer les renseignements publiés sur son site Web bilingue et a offert deux ateliers en matière de renseignements fiscaux en langue française au CSB – Région urbaine (à Saint-Boniface), conjointement avec le CDEM.

La Direction de la location à usage d'habitation a traduit les éditions 2004 du *Manuel des politiques et procédures* et du *Guide à l'usage des locataires*, menant ainsi à bien son plan concernant la traduction de ses documents. La Direction de la location à usage d'habitation a effectué un sondage auprès de groupes cibles relativement à la nécessité d'offrir les « motifs des décisions » en français pour les clients francophones. Les motifs des décisions sont propres à chaque cas et seront traduits pour les clients francophones. La Direction a par ailleurs embauché deux préposés à la clientèle bilingues supplémentaires.

La Commission de la location à usage d'habitation a augmenté le nombre de ses membres francophones. Elle compte maintenant trois commissaires en chef adjoints et trois membres des comités.

L'Office d'enregistrement des titres et des instruments, un organisme de services spéciaux, a assuré une offre active de service dans les deux langues officielles dans ses six bureaux des titres fonciers régionaux ainsi que dans le Bureau

d'enregistrement relatif aux biens personnels. Dans quatre de ses bureaux à l'extérieur de Winnipeg, les demandes de services en langue française sont renvoyées par téléphone au personnel bilingue de Winnipeg ou de Neepawa. L'Office d'enregistrement des titres et des instruments a fait installer des lignes téléphoniques sans frais pour que le public ait directement accès au personnel bilingue. Tous les documents, annonces légales et services sont offerts dans les deux langues officielles. Le Bureau des titres fonciers et les services de renseignements en matière de biens personnels sont également offerts par l'entremise des CSB de Saint-Boniface, de Notre-Dame-de-Lourdes et de Saint-Pierre-Jolys.

À la Régie des services publics, toute la documentation de nature générale (rapport annuel, résumés des décisions, etc.) est traduite et publiée sur le site Web dans les deux langues officielles. La Régie compte un membre bilingue qui siège au comité chargé de tenir les audiences publiques ayant trait aux demandes déposées par la Société d'assurance publique du Manitoba. Lorsqu'il s'agit d'audiences très importantes, il est possible d'obtenir des services d'interprétation simultanée si la demande est présentée suffisamment tôt.

Le personnel de Consommation et Corporations Manitoba a veillé à ce que tous les documents et ressources nécessaires soient fournis relativement à la nomination des commissaires à l'assermentation et des notaires publics aux CSB. L'Office de la protection du consommateur a recruté un agent des services d'aide aux consommateurs bilingue et a augmenté le nombre de ses conférences offertes en français.

Justice

Aperçu général des activités

Le ministère a continué d'accroître le nombre d'employés bilingues capables d'offrir au public des services dans les deux langues officielles, particulièrement dans le système judiciaire.

L'une de ses réalisations importantes concerne la finalisation des plans en vue d'établir, à l'automne 2004, un bureau à Saint-Pierre-Jolys pour le tribunal itinérant de la Cour provinciale du Manitoba. La Cour tiendra ses séances au CSB – Région Rivière-Rouge et fonctionnera dans les deux langues officielles.

Les faits saillants en ce qui concerne les ressources humaines sont les suivants :

- les Services aux victimes d'actes criminels ont un employé désigné bilingue à Winnipeg qui travaille également pour la cour de circuit de Steinbach couvrant les régions de Saint-Pierre-Jolys, Saint-Malo, Sainte-Anne, La Broquerie et Sainte-Agathe;
- les Services d'application de la loi offerts aux Autochtones et à la communauté ont un employé désigné bilingue qui peut aider dans les deux langues officielles les personnes qui appellent ou qui se présentent en personne à leur bureau;
- Le Bureau du curateur public offre des services dans les deux langues officielles à ses clients, de même qu'aux familles des clients décédés.

En outre, le ministère continue d'améliorer la disponibilité, dans les deux langues officielles, des renseignements qu'il diffuse, et d'en faciliter l'accès auprès du public. Voici quelques exemples :

- les rapports annuels sont maintenant publiés dans un format entièrement ou partiellement bilingue;
- les brochures expliquant les services judiciaires aux victimes (Programme de défense des femmes et Services de soutien aux enfants victimes) sont offertes dans les deux langues officielles;
- les nouvelles publications sur le site Web sont offertes en français et en anglais, notamment :
 - *Le droit de la famille au Manitoba, Guide sur la modification des ordonnances alimentaires pour enfants au Manitoba* (www.gov.mb.ca/justice/family/familyindex.fr.html)
 - Les tribunaux du Manitoba, Liens et Ressources (www.manitobacourts.mb.ca/french/home.fr.html)

Service de traduction juridique

Le Service de traduction juridique relève de la conseillère législative et sous-ministre adjointe de la Justice. Ce service compte actuellement six personnes, à savoir quatre traducteurs, une directrice adjointe et un directeur. Lorsque les circonstances l'exigent, il fait appel à des pigistes.

Le Service de traduction juridique est principalement chargé de traduire les lois et les règlements de la province conformément à la décision rendue par la Cour suprême du Canada dans le *Renvoi de 1985 sur les droits linguistiques au Manitoba*. Il collabore également aux travaux de l'Assemblée législative en produisant la version française des feuillets, des procès-verbaux, des décisions du président et des rapports de comité, et ce, afin que le processus d'édiction des lois se déroule dans les deux langues officielles. Dans cette optique, les traducteurs assistent aux réunions des comités permanents de l'Assemblée afin de traduire sur place les amendements apportés aux projets de loi.

Étant donné que la réadoption des lois et des règlements unilingues de la province est terminée depuis la fin des années quatre-vingt, le rôle du Service consiste à l'heure actuelle à traduire les nouveaux textes législatifs et réglementaires. Le volume de traduction a donc quelque peu diminué et il dépend du nombre de propositions législatives que le gouvernement et l'opposition entendent présenter chaque session ainsi que du nombre de règlements que les ministères veulent faire adopter annuellement.

Application de la Loi sur les contraventions

En février 2004, les gouvernements du Canada et du Manitoba ont annoncé une nouvelle entente relative à la *Loi sur les contraventions* en vue d'améliorer l'accès aux services de justice en français dans les cours provinciales. En vertu de l'accord, les deux ordres de gouvernement définissent leur rôle et leurs responsabilités quant à l'administration et à l'application de la *Loi sur les contraventions*.

L'accord précise les obligations linguistiques de la province. Entre autres, elle doit mettre en place un mécanisme permettant au défendeur d'obtenir rapidement et

sans frais une description abrégée de la contravention dans la langue officielle de son choix. Elle doit également offrir à un accusé qui veut se présenter devant un tribunal, la possibilité de le faire dans la langue officielle de son choix.

La province verra à ce que l'offre active de ces services soit accessible dans les deux langues officielles à Selkirk, Steinbach et Winnipeg, les trois régions où il y a une demande importante de services telle que définie dans le *Règlement sur les langues officielles - communications avec le public et prestation des services*.

La nouvelle entente permettra notamment de financer certains des services que le ministère de la Justice offrira au Centre de services bilingues de la Rivière-Rouge à compter de l'année financière 2004-2005.

Santé et services sociaux

Services à la famille et Logement et organismes de services sociaux désignés

Au cours de l'année 2003-2004, Services à la famille et Logement Manitoba a cherché à miser sur les succès remportés au cours des années précédentes et à élaborer de nouvelles stratégies visant à permettre aux Francophones du Manitoba d'avoir un meilleur accès aux programmes et aux services. Le ministère a continué à promouvoir une approche intégrée à l'égard de la prestation des services et à accentuer davantage sa présence en contribuant à la mise sur pied des trois CSB actuels. Le personnel du ministère a siégé au comité d'administration des SLF des offices régionaux de la santé du Manitoba, lequel cherche à définir, pour les établissements de santé, les organismes de services sociaux et les offices régionaux de la santé désignés, des activités liées à la mise en œuvre des SLF et à en établir l'ordre de priorité.

Le ministère des Services à la famille et du Logement a continué d'améliorer ses communications orales, écrites et électroniques avec le grand public dans les deux langues officielles. Il a apporté son soutien à l'inscription de 26 employés à des cours de français réguliers et à un projet pilote donnant lieu à 25 autres inscriptions, le tout représentant une hausse de 121 % par rapport aux inscriptions de l'année précédente. La traduction du matériel d'information du ministère a augmenté de 38 % par rapport à l'année précédente.

Services à la famille et Logement Manitoba a participé à plusieurs comités en vue de continuer à promouvoir la planification, l'élaboration et la prestation de ses programmes et de ses services et d'améliorer le bien-être de la population francophone. Il a siégé, entre autres, au Comité consultatif des services sociaux en langue française, au Groupe de travail du Manitoba sur le recrutement et la rétention de fonctionnaires bilingues et au Comité intersectoriel sur les familles et les communautés francophones. Outre leur participation au sein du Comité intersectoriel, les Services spéciaux pour enfants et les programmes de garde d'enfants ont continué d'élaborer des programmes de soutien qui favoriseront le développement sain des enfants francophones. Le ministère a collaboré étroitement avec la collectivité et avec d'autres ministères provinciaux à

l'élaboration d'un modèle pour le Conseil communauté en santé (CCS) en vue de définir sa relation fonctionnelle avec la communauté francophone, le gouvernement provincial et les offices régionaux de la santé.

Neuf organismes de services sociaux désignés ont continué à mettre en œuvre les plans des SLF au cours de l'exercice.

Enfants en santé Manitoba

Enfants en santé Manitoba (ESM), en collaboration avec sept ministères, dont Services à la famille et Logement, a entrepris plusieurs initiatives importantes témoignant de sa volonté de travailler en partenariat avec la communauté francophone et de fournir un soutien continu aux enfants et aux familles. Outre son engagement à l'égard du plan de quatre ans des SLF qui décrit les stratégies relatives aux postes désignés et aux communications avec le grand public, ESM a :

- continué à financer, conjointement avec Développement social Canada (anciennement Développement des ressources humaines Canada), l'étude sur les enfants nés en 1997 *Parlons petite enfance*, entreprise dans la zone desservie par *South Eastman Health / Santé Sud-Est Inc.* et la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM). Cette étude longitudinale porte sur un groupe d'enfants nés en 1997 et établit des liens entre leur développement et les expériences qu'ils ont connues sur le plan de l'apprentissage et des soins reçus au cours de la petite enfance. *Parlons petite enfance* est la première étude de recherche longitudinale entreprise au Canada dans le but d'évaluer l'effet des différents types de services de garde sur la préparation des enfants pour l'apprentissage à l'école. ESM prépare actuellement une série de rapports qui seront publiés à l'automne 2004.
- financé la collecte de données pour l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE). La DSFM a été une des 28 divisions scolaires au Manitoba à participer à la mise en œuvre de l'instrument au printemps 2004. Ces renseignements axés sur la population aideront la division scolaire et la communauté à évaluer dans quelle mesure le développement des enfants a été soutenu au cours des cinq premières années de leur vie et à déterminer les besoins futurs des enfants au cours des années scolaires ultérieures.

Santé Manitoba et Offices régionaux de la santé (ORS)

Le ministère a continué d'offrir des services en langue française grâce à son personnel bilingue, entre autres son coordonnateur des SLF employé à temps plein, ainsi qu'à son site Web bilingue, à son service téléphonique de renseignements et à de nombreux formulaires qui ont été publiés dans les deux langues officielles.

Le service élargi de *Health Links*–Info Santé, un centre d'appel téléphonique ouvert 24 heures par jour et sept jours par semaine, a été officiellement lancé en février 2004 dans le but de fournir aux Manitobains et Manitobaines un accès rapide à des renseignements et à des services de soutien relatifs aux soins primaires. Une composante francophone du service téléphonique de *Health Links*–Info Santé a été mise sur pied avec la collaboration du Centre de santé Saint-Boniface. Le programme offre sans frais des services d'orientation confidentiels dispensés par des infirmières et infirmiers autorisés bilingues. Le personnel infirmier offre aux appelants des conseils professionnels sur la santé et des renseignements ou des directives pour des soins appropriés.

Avec la collaboration des diverses divisions du ministère, du coordinateur des SLF et des Services de communication du Manitoba, du matériel et des fiches d'information sur la santé ont été publiés dans les deux langues officielles, en temps opportun, sur une foule de sujets tels que le Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et le virus du Nil occidental, ainsi que sur un certain nombre de programmes, notamment le Régime d'assurance-médicaments du Manitoba, La Vie saine Manitoba (www.gov.mb.ca/healthyliving/index.fr.html), les renseignements médicaux personnels (www.gov.mb.ca/health/phia/index.fr.html), la Stratégie manitobaine de lutte contre le tabagisme (www.gov.mb.ca/healthyliving/smoking.fr.html) et les Services de santé - Information sur les délais d'attente (www.gov.mb.ca/health/waitlist/index.fr.html). La quantité totale de matériel qui a été traduit en 2003-2004 était d'environ 950 pages, une augmentation de 26 % par rapport à l'exercice précédent.

À titre d'exemple, la participation continue du coordinateur des SLF au sein du comité d'administration des SLF des offices régionaux de la santé du Manitoba et du Comité de gestion mixte chargé des ressources d'information a permis au ministère de garder au premier rang les besoins relatifs à la politique sur les SLF et d'améliorer sa mise en œuvre.

Un total de six ORS désignés offrent des services en français dans leur région, conformément aux Plans des SLF. Plusieurs des ORS ont engagé des coordonnateurs des SLF pour veiller aux activités quotidiennes et à la planification à long terme en ce qui concerne la prestation des SLF dans leurs régions respectives. Le coordonnateur des SLF du ministère appuie les ORS désignés bilingues dans la mise en œuvre de leurs Plans des SLF; il a aidé plus particulièrement l'ORS d'Entre-les-Lacs et la collectivité de Saint-Laurent, de même que le CCS qui cherche à se faire reconnaître comme le représentant officiel de la communauté francophone dans les domaines de la santé et des services sociaux.

Santé en français - Service de ressources

Le Service de ressources *Santé en français* fournit un soutien aux organismes désignés bilingues qui œuvrent dans les secteurs de la santé et des services sociaux, et ce, dans trois domaines principaux, soit : la traduction, la formation linguistique et les ressources documentaires.

Traduction

En raison du nombre croissant d'employés bilingues dans notre personnel et de l'utilisation accrue d'Internet par les offices régionaux de la santé, le Service de ressources *Santé en français* a connu une augmentation importante du nombre de demandes de traduction et de révision qu'il reçoit, une tendance qui devrait sans doute se poursuivre.

Une banque de terminologie normalisée et accessible, créée à l'origine par *Santé en français*, a été révisée à des fins de distribution. Elle sera distribuée à terme à tous les ORS, les établissements de santé et les organismes de services sociaux.

Le Livre de poche pour les professionnels de la santé, un guide-vocabulaire bilingue à l'intention des fournisseurs de soins de santé, a été révisé et

réimprimé. Il sera distribué aux employés inscrits dans des programmes d'enseignement du français et au personnel qui occupe des postes désignés bilingues dans les domaines de la santé et des services sociaux.

Formation linguistique

Santé en français a fourni des cours de français aux employés qui travaillent dans les ORS désignés, ainsi qu'au personnel des organismes de services sociaux désignés. Un total de 215 inscriptions, réparties sur trois sessions, ont été enregistrées au cours de l'année. Ce total tient compte des sessions de formation linguistique tenues à Sainte-Anne, à l'automne et au printemps, pour le personnel de la région du sud-est de la province. *Santé en français* a continué également de mener des séances d'évaluation des compétences linguistique en français langue seconde pour les ORS et les organismes de services sociaux qui engagent du personnel bilingue.

Ressources

Le service a fourni des ressources bilingues et en français aux établissements et aux organismes désignés, permettant ainsi aux professionnels de la santé et des services sociaux d'enrichir le vocabulaire qu'ils utilisent dans le cadre de leur emploi et de fournir des services de qualité à leurs clients francophones.

En octobre 2004, *Santé en français*, le Coin Santé de Saint-Pierre-Jolys, *South Eastman Health/Santé Sud-Est Inc.* et la bibliothèque régionale de Saint-Pierre-Jolys ont lancé le projet de collaboration *Accès Santé*. L'objectif du projet était d'enrichir, pour les fournisseurs de services et la collectivité francophone, la collection de ressources en langue française portant sur une vaste gamme de sujets, entre autres la maîtrise de la colère, l'estime de soi, les compétences parentales, la prévention des blessures chez les enfants, l'intimidation, les relations interpersonnelles saines et les troubles du comportement.

De nombreuses ressources françaises ont été fournies à l'Entre-Temps des Franco-Manitobaines, une maison d'accueil de seconde étape pour les femmes qui ont été victimes de violence conjugale. Du matériel de haute qualité contenant des exercices pratiques, des tableaux sommaires, des questionnaires, des listes de vérification et des activités concrètes a été mis à la disposition des conseillères et des clientes.

Un Centre d'auto-apprentissage du français, offrant des publications éducatives, des vidéos et des logiciels allant du niveau débutant au niveau intermédiaire, a été établi pour l'Office des services à l'enfant et à la famille du centre du Manitoba, situé à Portage-la-Prairie.

Partenariat Éducation-Finance-Santé

L'objectif de ce projet de partenariat est d'encourager les jeunes francophones à examiner la possibilité de s'inscrire à des programmes d'études postsecondaires dans les secteurs de la santé, des services sociaux et de la finance afin de répondre aux besoins en matière d'emploi dans ces domaines. Le projet englobe des programmes de bénévoles en milieu rural et urbain visant les secteurs susmentionnés ainsi qu'un programme de mentorat qui associe des professionnels avec des étudiants. Les deux programmes ont connu une croissance considérable au cours des deux dernières années.

En 2003-2004, le coordinateur de projet a travaillé avec onze écoles secondaires de la DSFM, en envoyant sur place des bénévoles qui ont donné 21 séances de formation et 68 séances de mentorat sur une gamme variée de sujets, tels que : l'actuariat, la lutte contre les incendies, l'ergothérapie, la thérapie sportive, les soins infirmiers, la psychologie, la médecine, la médecine vétérinaire et l'enseignement au niveau élémentaire. Sur un total de 412 élèves qui ont participé aux présentations sur l'éducation, les finances et la santé données dans le cadre de la journée d'orientation, 372 se sont montrés particulièrement intéressés par une carrière dans le domaine de la santé.

Transports et Services gouvernementaux

Le ministère a continué à mettre en œuvre la Politique sur les SLF dans ses diverses divisions. Par exemple, un poste de conseiller en ressources humaines désigné bilingue a été comblé par une personne bilingue.

La Division du génie routier et des opérations a entrepris les initiatives suivantes :

- La Direction du contrôle de la circulation routière a coordonné l'installation de panneaux de signalisation bilingues (panneaux de direction, de mise en garde et d'information) lorsqu'il s'avérait nécessaire de le faire dans les régions désignées bilingues.
- En février 2004, le bureau de la région de l'Est (Steinbach) a tenu une journée portes ouvertes à l'Île-des-Chênes, au Manitoba, au sujet de la phase II du projet de reconstruction de la RPGC 59 Sud. Cette activité avait été annoncée dans le journal hebdomadaire *La Liberté* ainsi que dans le quotidien *Winnipeg Free Press*, comme ce sera le cas pour toutes les journées portes ouvertes à venir. Des services d'interprétation étaient fournis et tous les plans et les panneaux d'information avaient été imprimés en anglais et en français.
- En ce qui concerne les questions qui touchaient les régions désignées bilingues, la Direction de la planification et de la conception des routes a publié, dans les deux langues officielles, des avis d'approbation réglementaire en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables*, dans *La Gazette du Canada* et *La Liberté* ainsi que dans d'autres journaux locaux.

La Direction de la planification et du développement des réseaux routiers a diffusé tout son matériel relatif à l'Initiative Vision 2020 sur le transport au Manitoba dans les deux langues officielles, entre autres le bulletin d'information et les mises à jour de la fiche d'information et du site Web. Des services d'interprétation étaient également offerts pendant les réunions de consultation publique relatives à cette initiative.

Travail et Immigration

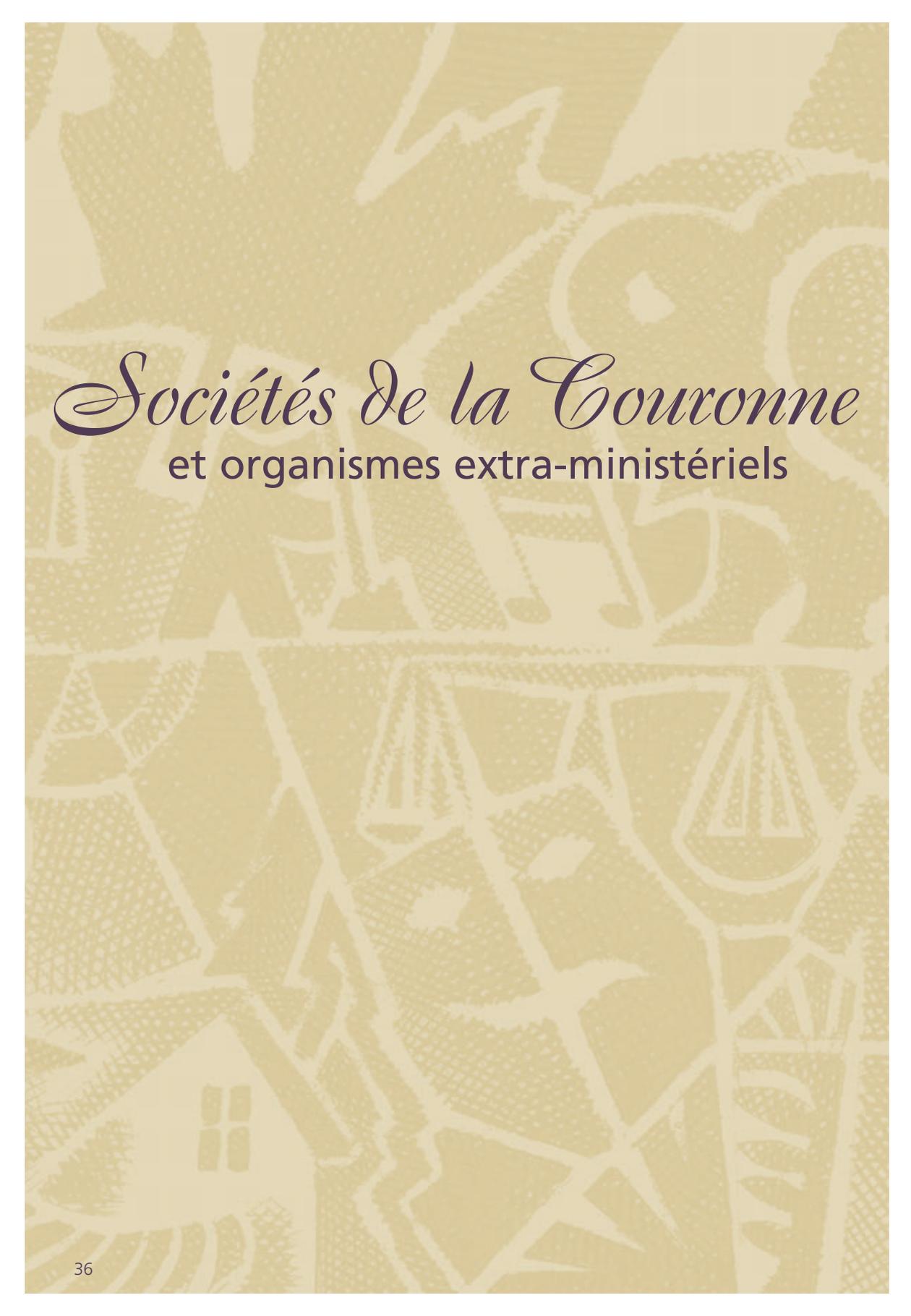
En 2003-2004, le ministère du Travail et de l'Immigration a déployé des efforts concertés pour fournir des services dans les deux langues officielles dans le cadre de ses activités opérationnelles quotidiennes, ses communications publiques et la prestation de ses programmes et de ses services. Le ministère a continué à élaborer des documents informatifs sous forme imprimée ou électronique, en anglais et en français, conformément à la politique sur les SLF, y compris la mise à jour et l'expansion de son site Web. En ayant recours à des partenariats innovateurs, du matériel de publication supplémentaire a été rédigé et imprimé dans les deux langues officielles. Le ministère continue à financer la production de documents d'orientation et d'information à l'intention des CSB. Des événements médiatiques ainsi que des présentations à l'intention des fournisseurs de services ont été tenus au CSB de Saint-Boniface.

La liste ci-dessous décrit sommairement quelques-uns des accomplissements importants réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sur les SLF :

- la Division de l'immigration et du multiculturalisme s'est associée avec divers organismes de la communauté francophone afin que les services et le soutien soient offerts de manière efficace pour les francophones;
- le site Web de la Commission des pensions existe maintenant dans les deux langues officielles;
- la Direction des normes d'emploi a été restructurée et exploite actuellement un système de réponse vocale interactif en français et anglais qui fournit des renseignements détaillés sur les normes d'emploi;
- deux autres arbitres bilingues ont été nommés à la Commission du travail du Manitoba, ce qui fait maintenant un total de quatre arbitres bilingues;
- le matériel conçu dans le cadre de la campagne *Sain et sauf au travail* de la Division de la sécurité et de l'hygiène du travail a été produit et diffusé dans les deux langues officielles, entre autres des affiches, des brochures, des autocollants, des bulletins d'information, un guide de ressources, un site Web et un CD-ROM.

Grâce à l'élaboration de son plan des SLF qui a été finalisé en janvier 2004, le ministère du Travail et de l'Immigration est en mesure de mieux comprendre la politique sur les SLF. Ceci permet à toutes les sections du ministère de faire en sorte que tout leur matériel d'information, y compris le contenu de leur site Web, soit offert dans les deux langues, conformément aux exigences des SLF.

On a observé une augmentation du nombre de renvois à des CSB et du nombre de demandes de services en français dans ces centres. Les membres du personnel qui occupent des postes désignés ou des postes de relève continuent de prendre des cours de français.



Sociétés de la Couronne
et organismes extra-ministériels

Corporation manitobaine des loteries

Dans sa politique de recrutement, la Corporation manitobaine des loteries considère que la connaissance des deux langues officielles est un atout. Des postes ont été désignés bilingues dans les services des communications, des ressources humaines, des ventes, et des lotos vidéos ainsi que dans les casinos de Winnipeg. Plusieurs membres du personnel de la Corporation ont indiqué qu'ils parlaient couramment l'anglais et le français. Avec l'aide du CUSB, la Corporation est en train d'évaluer leurs compétences en français. Une fois que ce processus sera terminé, la Corporation sera en mesure de remplir les postes désignés bilingues comme il se doit.

En 2003, la Corporation était partenaire et commanditaire du Forum rural qui a eu lieu à Brandon. Le programme de cette manifestation a été publié en français et en anglais, y compris une publicité produite par la Corporation.

Des bourses du Programme d'éducation sur l'équité en matière d'emploi ont été accordées à des étudiants qui ont commencé leur première année d'études à temps plein dans un programme menant à un diplôme, dans l'une des universités ou l'un des collèges du Manitoba, notamment au CUSB. Ces bourses sont accessibles aux Autochtones, aux membres des minorités visibles, aux personnes handicapées ou aux femmes qui travaillent dans un domaine généralement réservé aux hommes ou qui aspirent à des postes dans un tel domaine. Sur le maximum de 28 bourses, deux ont été attribuées à des candidats du CUSB en 2003 et deux de plus en 2004.

Des panneaux indicateurs bilingues ont été installés à l'intérieur et à l'extérieur des casinos de Winnipeg. Pour la première fois, un panneau publicitaire en français a été réalisé pour le quartier de Saint-Boniface.

Direction générale des services aux personnes âgées au Manitoba

La Direction générale des services aux personnes âgées du Manitoba offre des services aux aînés francophones grâce à son personnel bilingue et à ses lignes téléphoniques bilingues sans frais accessibles dans toute la province (la Ligne d'information téléphonique pour personnes âgées et la ligne téléphonique pour les personnes âgées victimes de mauvais traitements). Le personnel bilingue travaille aussi auprès de la collectivité francophone pour veiller à ce que les services offerts satisfassent aux besoins des aînés francophones et répondent à leurs préoccupations. Toutes les publications produites par la Direction générale des services aux personnes âgées sont offertes en français et en anglais sur son site Web à www.gov.mb.ca/sd/index.fr.html. Des présentations sur les mauvais traitements infligés aux personnes âgées et sur les services de la Direction générale des services aux personnes âgées peuvent être faites dans toutes les collectivités francophones du Manitoba.

En avril 2003, le gouvernement du Manitoba a adopté une nouvelle stratégie en faveur des personnes âgées intitulée *En avant, les années! : Promotion des aînés du Manitoba* qui tient compte des besoins et des intérêts particuliers de la collectivité francophone de la province.

Le Conseil manitobain sur le vieillissement, qui conseille le ministre délégué à la Situation des personnes âgées sur les sujets d'importance pour les aînés, comprend quatre membres francophones.

Manitoba Hydro

La mise en œuvre des SLF à Manitoba Hydro a commencé il y a environ 15 ans, ce qui veut dire que l'étape de la mise en œuvre de la politique sur les SLF a cédé la place à celle du maintien. Seize bureaux à Winnipeg et dans les régions désignées offrent des services au public en français et en anglais. Le défi à relever maintenant est de faire en sorte que les nouvelles initiatives et les programmes renouvelés qui visent le grand public soient toujours offerts dans les deux langues officielles.

À l'automne 2003, Manitoba Hydro a ajouté un encart volant comme nouvel élément à son initiative *Éconergique*. La version française de cette publication de douze pages a été incluse dans le calendrier de production générale aux fins de parution dans l'hebdomadaire francophone *La Liberté*. En prolongement de cette initiative, un deuxième encart volant a été préparé en français aux fins de parution dans *La Liberté*.

En 2003-2004, Manitoba Hydro s'est associée avec d'autres organismes dans le cadre d'une initiative de sécurité visant plus particulièrement le matériel agricole surdimensionné. La société a affecté ses propres ressources à cette initiative afin de faire en sorte que la brochure et les affiches du programme soient produits et diffusés en français et en anglais.

Société d'assurance publique du Manitoba (SAPM)

En 2003-2004, la SAPM a mis la touche finale à son plan des SLF et a entrepris sa mise en œuvre. La Société a continué à travailler sans relâche pour faire en sorte que les clients reçoivent un excellent service à la clientèle de première ligne dans les deux langues officielles, à tous les niveaux.

La SAPM a poursuivi ses activités en vue de sensibiliser la collectivité francophone de la province à ses nouvelles initiatives traitant de la sécurité routière. Grâce à la collaboration avec le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, la formation sur la sécurité routière fait maintenant partie de l'éducation de base de chaque enfant puisque elle est enseignée dans le cadre du programme d'éducation physique.

La SAPM poursuit toujours les activités suivantes :

- le placement d'avis publics et d'annonces sur la sécurité routière à la radio et dans les journaux francophones pendant l'exercice 2003-2004;
- la commandite de longue date du Festival du Voyageur, qui consiste à soutenir la tente des jeunes au Fort La Reine.

La SAPM a établi des mesures administratives pour faire en sorte que les lettres générées automatiquement et qui, auparavant, étaient produites en anglais seulement par défaut, soient envoyées en français aux personnes qui désirent recevoir ce service dans cette langue.

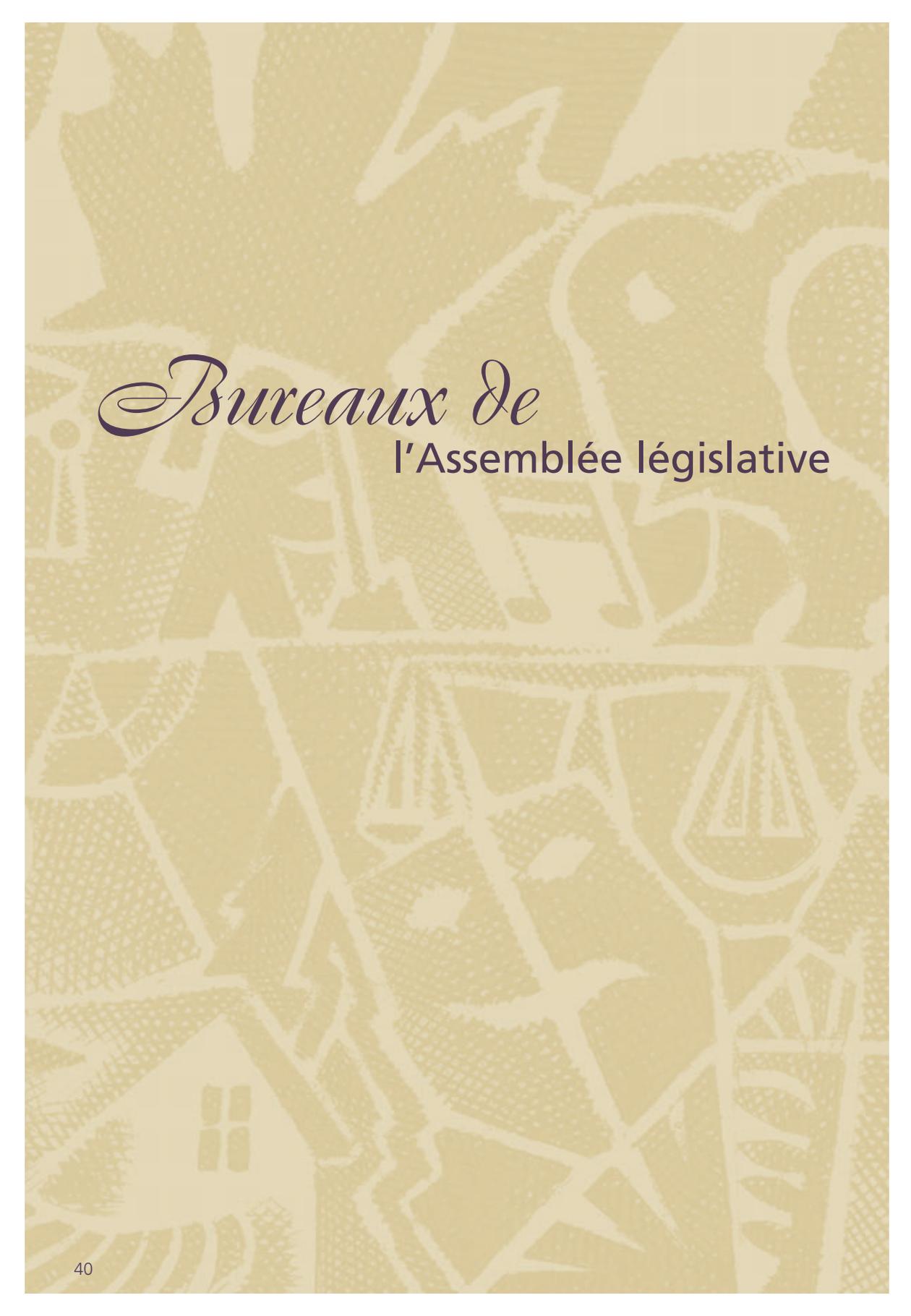
Société des alcools du Manitoba

La Société des alcools du Manitoba continue d'engager des employés bilingues qualifiés dans les régions désignées afin de pouvoir offrir des services bilingues à ses clients. Le matériel de communication, l'affichage et l'information sur le site Web sont réalisés dans les deux langues officielles. La Société encourage ses employés à prendre des cours de français en vue d'améliorer leurs compétences linguistiques en français et rembourse leurs frais de scolarité.

Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore

Au cours de l'exercice 2003-2004, la Société a collaboré étroitement avec le Secrétariat des SLF en vue de mettre au point un plan des SLF efficace et réalisable. Ce plan a été approuvé en février 2004. Deux postes ont été désignés bilingues. Les cours de français ont commencé en 2003-2004 pour l'un des postes désignés, ainsi que pour le titulaire suppléant; les deux employés continuent de progresser.

La Société a pu avoir un représentant bilingue pendant sa participation à l'Expo-carrière du CUSB. La Société a également commencé à produire son matériel d'information dans les deux langues officielles. Son rapport annuel pour l'exercice 2003-2004 a été publié dans un format entièrement bilingue.



Bureaux de
l'Assemblée législative

Bureau de l'ombudsman

L'ombudsman du Manitoba offre des services en français de façon active. Du personnel bilingue répond aux demandes de renseignements et aux plaintes reçues en français dans les domaines visés par la *Loi sur l'ombudsman*, la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et la *Loi sur les renseignements médicaux personnels*. Des brochures d'information, des rapports annuels, des rapports spéciaux et des communiqués de presse sont produits dans les deux langues officielles. Le site Web du Bureau de l'ombudsman se présente dans les deux langues officielles. Plusieurs présentations ont été données en français au grand public et aux médias.

Élections Manitoba

Le mandat d'Élections Manitoba est d'administrer les élections provinciales, ce qui comprend, entre autres, la tâche d'informer les électeurs au sujet de leur droit de vote et d'autres détails du processus électoral.

Puisque le directeur général des élections a maintenant le pouvoir de nommer les directeurs du scrutin, Élections Manitoba a recruté des directeurs du scrutin bilingues ainsi que d'autres fonctionnaires électoraux bilingues pour toutes les circonscriptions électorales désignées lors des élections générales qui ont eu lieu en juin 2003. Le matériel suivant est offert en français et en anglais :

- tous les renseignements et le matériel relatifs au vote produits et diffusés auprès du grand public par Élections Manitoba;
- tous les formulaires et manuels produits en vertu de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des campagnes électorales*;
- les publications officielles telles que les rapports annuels et le Relevé des suffrages;
- le site Web d'Élections Manitoba.

Le programme d'éducation d'Élections Manitoba se compose de présentations dans les écoles ou devant des groupes communautaires, lesquelles sont données sur demande en français ou en anglais.

Élections Manitoba a engagé récemment une secrétaire administrative bilingue. Ce poste représente le premier point de contact, par téléphone ou en personne, avec le grand public.

Défis 2003-2004

Les défis les plus importants des instances administratives concernent les ressources, tant financières qu'humaines. Elles font continuellement face au défi de réaliser des programmes tout en ne disposant que de ressources humaines et financières limitées.

Ressources humaines

DÉFIS
Recruter et maintenir en poste le personnel bilingue compétent lorsque le choix des candidats est limité ou pour les postes techniques, spécialisés ou professionnels. Ce défi est encore plus grand pour les postes en régions rurales.

Terminer les plans des SLF (2001 à 2004) de chaque instance administrative.

STRATÉGIES

Travailler en collaboration avec les collectivités et les parties concernées afin de déterminer et d'élaborer des stratégies de formation, de recrutement et de rétention.

La priorité doit être accordée à l'achèvement des plans des SLF. Ces plans énoncent les moyens pratiques par lesquels les instances administratives pourront activer et efficacement offrir leurs services en français. Ils nomment les programmes comprenant des composantes des SLF, mentionnent les points de service des SLF et spécifient quels types de postes sont désignés pour la prestation des services dans les deux langues officielles. Le plan des SLF explique comment l'instance administrative rencontre ou rencontrera les objectifs visés par la politique sur les SLF.

MESURES PRISES

Le Secrétariat des services en langue française a pris les devants concernant la recommandation n° 25 du rapport Chartier en lançant le Groupe de travail du Manitoba sur le recrutement et la rétention de fonctionnaires bilingues en mai 2003.

Six instances administratives supplémentaires ont achevé leurs plans des SLF en 2003-2004. Les facilitatrices des SLF continuent de travailler avec les ministères et les instances administratives restantes pour terminer cette tâche.

Communications

DÉFIS

Faire en sorte que le Service de traduction (Culture, Patrimoine et Tourisme) puisse fournir un excellent service malgré l'écart entre les ressources humaines et financières, et la demande croissante et les délais serrés.

STRATÉGIES

Obtenir un financement spécial en vertu de l'Entente-cadre Canada-Manitoba sur la promotion des langues officielles, afin d'augmenter les ressources financières consacrées à la traduction.

Revoir les options pour permettre au Service de traduction d'augmenter les quotas annuels des ministères.

Produire les documents selon des échéances très serrées et laissant peu ou insuffisamment de temps pour la traduction ou les changements de dernière minute.

MESURES PRISES

L'acquisition d'un logiciel de traduction assistée par ordinateur à la fine pointe de la technologie pour améliorer l'efficacité et la prestation des services.

Les facilitatrices des SLF continuent de conseiller et de guider les ministères et les instances administratives à l'égard des documents relatifs à l'information du public.

Sensibiliser les responsables à la nécessité de produire et de diffuser simultanément les documents d'information destinés au public dans les deux langues officielles. Tenir compte du caractère bilingue de documents dès le début de leur conceptualisation et de leur conception graphique.

Communications (suite)

DÉFIS

Mettre en place des sites Web, les tenir à jour et faire en sorte qu'ils soient disponibles en même temps dans les deux langues officielles.

STRATÉGIES

Sensibiliser les responsables à la nécessité de fournir des sites Web dans les deux langues officielles et de les mettre en service simultanément. Encourager les instances administratives à embaucher des employés bilingues pour appuyer la mise en place et la mise à jour des sites Web dans les deux langues officielles (c'est-à-dire pour faire la correction d'épreuves des sites Web, des textes convertis du format Word au format HTML, pour s'assurer que les textes sont corrects, complets et que les sites sont comparables dans les deux langues officielles).

MESURES PRISES

Discussions régulières avec les instances administratives appropriées.

Communications (suite)

DÉFIS

Veiller à ce que le gouvernement ait les moyens de fournir des services bilingues dans ses bureaux ou ses sections de communication.

STRATÉGIES

Accorder plus d'importance à l'embauche de personnel bilingue pour appuyer les instances administratives dans la prestation de SLF de qualité comparable en ce qui concerne, par exemple, les documents d'information, les communiqués de presse, les relations avec les médias et la coordination du contenu des sites Web.

Le public francophone n'est pas toujours au courant des services offerts en français ni de l'endroit où les obtenir. Réciproquement, certaines instances administratives ne connaissent pas assez bien la politique des SLF et ses exigences.

MESURES PRISES

Discussions régulières avec les instances administratives appropriées.

Campagne de publicité pour les CSB, y compris deux séries de documents (affiches, brochures, etc.) sur les thèmes *Nous parlons votre langue* et *Un endroit, un appel, deux langues*.

Autres

DÉFIS

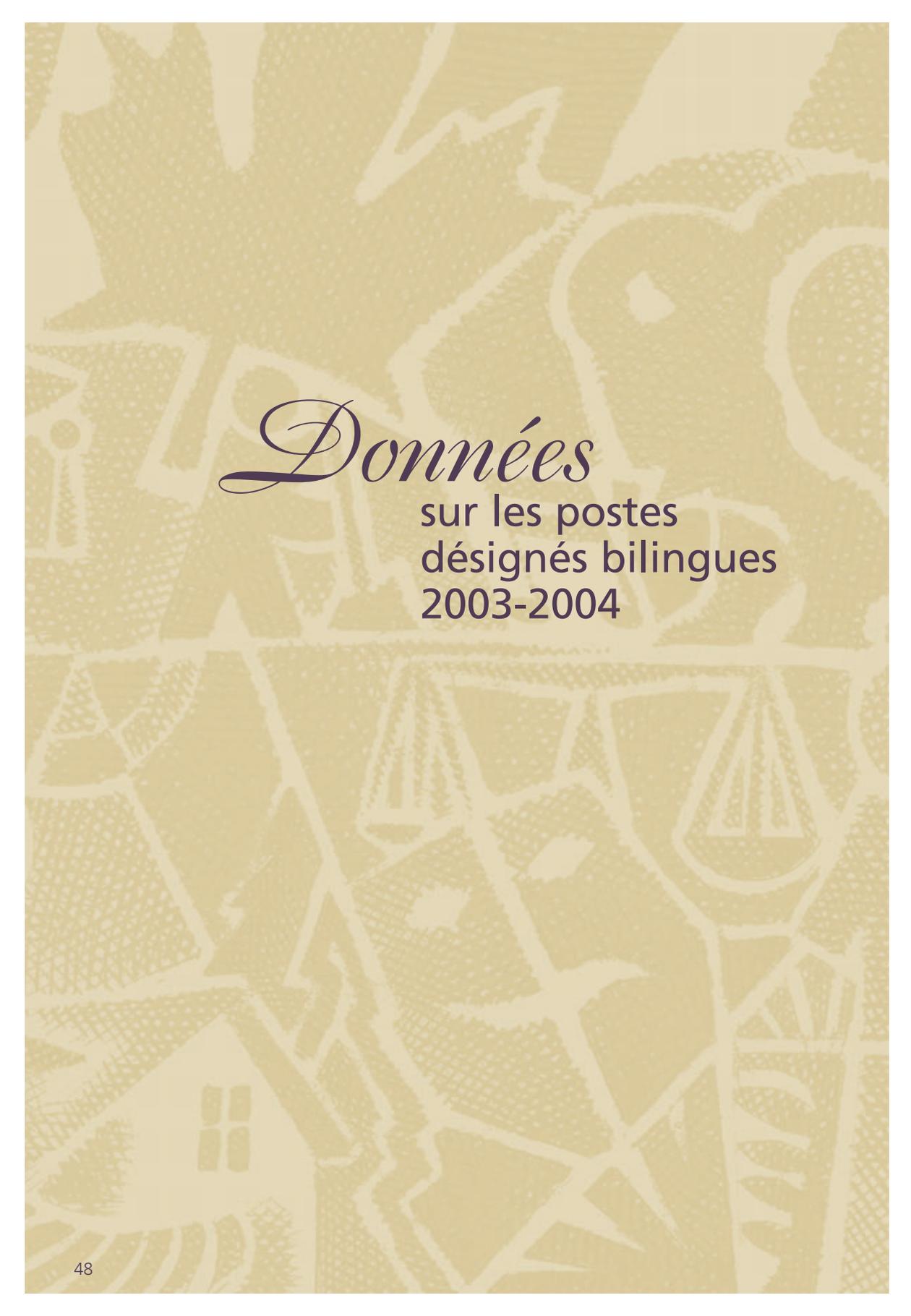
Choisir une combinaison appropriée de stratégies et d'outils pour améliorer les engagements en matière de services pris envers les clients francophones en fonction du budget.

STRATÉGIES

Augmenter la consultation avec les collectivités et les parties intéressées appropriées. Développer des partenariats entre le gouvernement et les collectivités.

MESURES PRISES

Mise sur pied, en octobre 2003, du Comité du partenariat pour le développement économique des Francophones du Manitoba.



Données
sur les postes
désignés bilingues
2003-2004

Instances administratives	Nombre total de postes désignés bilingues	Nombre de titulaires bilingues	Nombre de titulaires non bilingues occupant des postes désignés	Nombre de postes désignés vacants
Ministères				
Affaires autochtones et du Nord	0	0	0	0
Affaires intergouvernementales et Commerce	21	14	7	0
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales	20	8	9	3
Commission de la fonction publique	3	3	0	0
Conservation / Gestion des ressources hydriques	63	36	27	0
Culture, Patrimoine et Tourisme	53	46	3	4
Éducation, Citoyenneté et Jeunesse / Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle	126,5	116,5	2	8
Élections Manitoba	1	1	0	0
Énergie, Sciences et Technologie	–	–	–	–
Finances	35,5	25,5	10	0
Secrétariat des services en langue française	7	7	0	0
Industrie, Développement économique et Mines	11*	6**	5	0
Justice	63	56	4	3
Santé	15	12	3	0
Direction générale des services aux personnes âgées	1	1	0	0
Services à la famille et Logement	99	53	43	3
Enfants en santé Manitoba	3	2	1	0
Transports et Services gouvernementaux	18	8	8	2
Division des Permis et immatriculations	30	26,5	3	,5
Travail et Immigration	22	13	9	0
Direction générale de la condition féminine	1	0	0	1

Instances administratives	Nombre total de postes désignés bilingues	Nombre de titulaires bilingues	Nombre de titulaires non bilingues occupant des postes désignés	Nombre de postes désignés vacants
Sociétés de la Couronne				
Corporation manitobaine des loteries	5	4	1	0
Manitoba Hydro	32	24	8	0
Société d'assurance publique du Manitoba	81	54	24	3
Société des alcools du Manitoba	71	55	13	3
Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore	2	0	2	0
TOTAL	784	571,5	182	30,5
Pourcentage	100 %	72,9 %	23,2 %	3,9 %

* En plus, IDEM s'est engagé à financer partiellement (25%) les postes de spécialistes de l'information de chacun des trois CSB.

**L'un des postes désignés bilingues est occupé par une personne qui travaille à temps partiel au CSB de Saint-Boniface.

Données comparatives sur les postes désignés bilingues de 1999-2000 à 2003-2004

Année financière	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre total de postes désignés bilingues	376	551	583,5	757	784
Augmentation (par rapport à l'année de référence 1999-2000)	Année de référence	46,5%	55,2%	101,3%	108,5%

Annexe
Énoncé
de politique
mars 1999



La politique sur les services en langue française du gouvernement du Manitoba reconnaît le fait que la population francophone du Manitoba constitue un élément de l'une des caractéristiques fondamentales du Canada. Cette politique a pour but de permettre aux Manitobains et Manitobaines d'expression française et aux établissements qui les servent de bénéficier de services gouvernementaux comparables dans la langue des lois du Manitoba.

Dans la mesure du possible, le gouvernement du Manitoba offre ses services dans les deux langues officielles dans les régions désignées où la population d'expression française est concentrée. Les régions désignées figurent sur la carte ci-jointe.

Les instances administratives visées par cette politique tiennent compte des objectifs de cette politique et des répercussions possibles sur la population francophone lorsqu'elles planifient et exécutent des réorganisations et des réformes administratives ou législatives, y compris la réorganisation des frontières.

Les services en langue française sont offerts dans des centres de services entièrement bilingues situés dans les régions désignées. Ils sont également offerts, après autorisation ou détermination du ministre responsable des services en langue française, dans des centres de services partiellement bilingues où le nombre de postes et d'employés désignés bilingues est suffisant pour garantir la prestation efficace de tels services.

Les instances administratives visées par cette politique offrent des services en langue française de façon active. Le concept de l'offre active signifie que les services en français, qu'ils soient fournis oralement, par écrit ou par voie électronique, sont manifestes, facilement disponibles et accessibles au grand public, et de qualité comparable à ceux qui sont offerts en anglais.

Toute la correspondance adressée à des particuliers ou à des groupes est rédigée dans la langue officielle que préfère le destinataire.

Sauf indication contraire de la part du ministre responsable des services en langue française, tous les formulaires, les pièces d'identité et les certificats destinés au grand public sont bilingues.

Tous les documents d'information (écrits, audiovisuels ou électroniques) à l'intention du grand public sont produits dans un format bilingue, à moins qu'il soit souhaitable, en raison de contraintes de coût et de diffusion, de produire des versions anglaises et françaises. L'équivalent français peut être la version figurant sur le site Internet de l'instance administrative, dans les circonstances précisées par le ministre responsable des services en langue française. Les versions anglaises et françaises sont publiées en même temps.

Sauf indication contraire de la part du ministre responsable des services en langue française, les sites Web fournissent des renseignements et facilitent les échanges avec le public dans les deux langues officielles.

Sauf indication contraire de la part du ministre responsable des services en langue française, les affiches et les avis au public se trouvant dans des régions désignées et dans des centres de services bilingues sont rédigés dans les deux langues officielles.

L'existence des services en français est rendue manifeste à l'aide de panneaux et de messages d'accueil appropriés.

Les campagnes d'information du public en anglais sont également produites en français, sous réserve des contraintes de coût et de diffusion.

Les instances administratives visées par la politique annoncent dans les médias français les postes vacants pour lesquels la connaissance du français est obligatoire ou préférable.

Sauf indication contraire de la part du ministre responsable des services en langue française, seuls des employés bilingues sont engagés dans les centres de services bilingues et dans les postes désignés bilingues jusqu'à ce que les exigences en matière de personnel bilingue soient respectées.

Lorsque le personnel d'un centre de services bilingues est entièrement bilingue, l'instance administrative encourage l'usage du français comme langue de travail.

Au moment de nommer quelqu'un à un conseil, à une commission, à un organisme, etc. on tient compte de la politique linguistique du gouvernement et du droit de tout Manitobain et de toute Manitobaine de comparaître devant un tribunal quasi judiciaire dans la langue officielle de son choix.

Les instances administratives suivantes sont visées par cette politique et elles la mettent en œuvre :

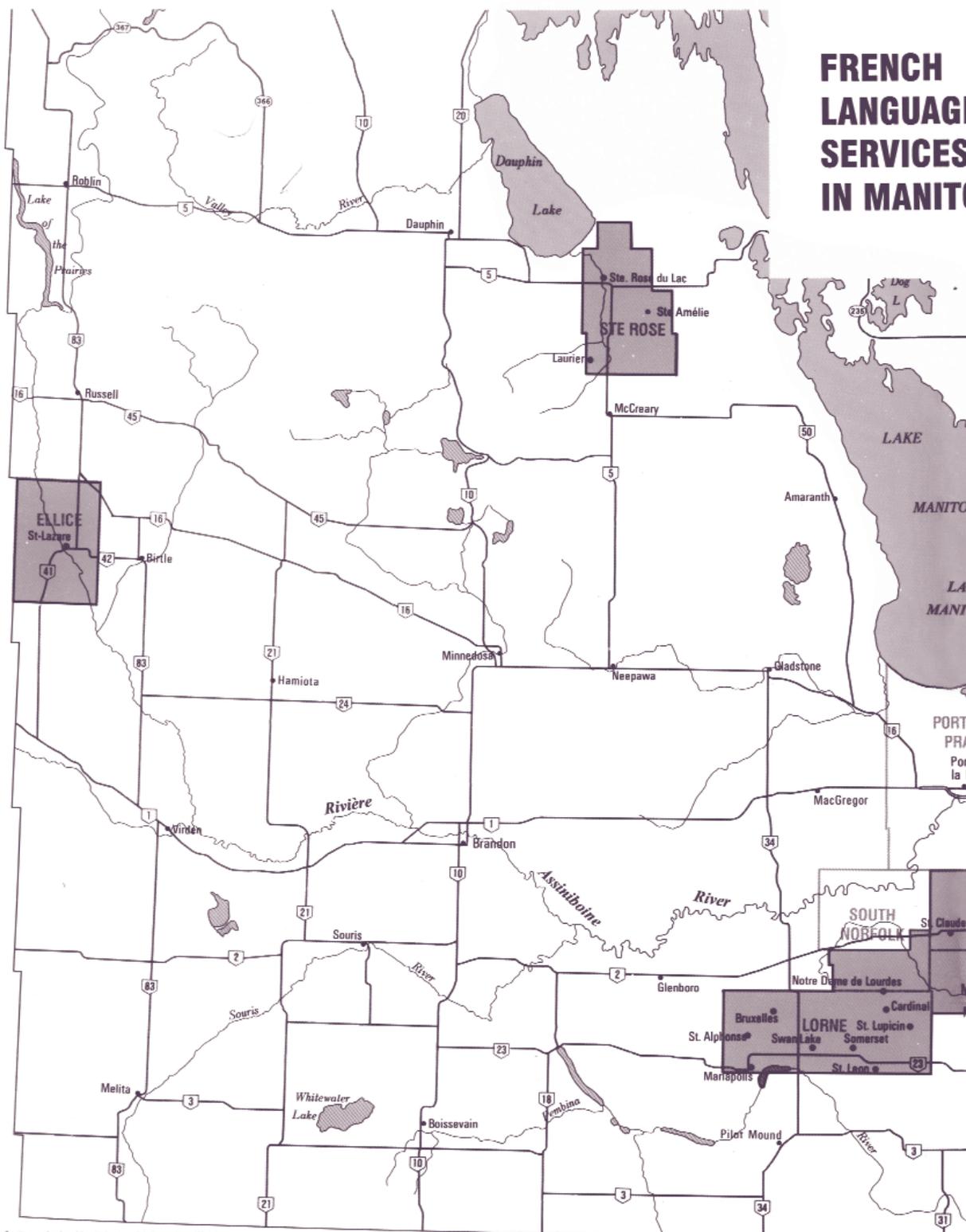
- Tous les ministères, ainsi que les commissions, conseils, corporations et organismes de service spécial qui relèvent d'eux;
- Les sociétés de la Couronne et d'autres organismes ministériels;
- Les bureaux de l'Assemblée législative ainsi que les organismes quasi judiciaires soumis aux dispositions de l'article 23 de la *Loi sur le Manitoba*;
- Les services publics réglementés par la Régie des services publics et servant des régions désignées;
- Les organismes désignés qui dispensent des services de santé et des services sociaux ainsi que les Offices régionaux de la santé qui sont désignés;
- D'autres instances, comme peut l'indiquer le ministre responsable des services en langue française.

Le Secrétariat des services en langue française, dont le mandat s'applique à toutes les instances administratives visées par la politique, est chargé de guider et de surveiller la mise en œuvre de cette politique. Dans l'exercice de son mandat, il voit à la mise en œuvre de la politique, et la facilite, de façon que le concept de l'offre active de services soit respecté, et il formule des recommandations à cet effet.

Le ministre responsable des services en langue française peut ordonner aux instances administratives visées par cette politique de prendre certaines mesures pour mieux respecter les objectifs de la politique.

Dans un souci de responsabilité publique, le Secrétariat des services en langue française publie un rapport annuel détaillant les résultats de la mise en œuvre de cette politique par les instances administratives visées. Le rapport annuel est établi en collaboration avec ces instances administratives.

FRENCH LANGUAGE SERVICES IN MANITOBA



Cartography by: Manitoba Land Information Division

